PARIS-CENTRE

Quatorzième Année. - N° 4.718

ABONNEMENTS :

	1 an	6 m.	3 m.
Nièvre et limitr.	44.	25.	13.
Autres départ....	52.	28.	15.
Union postale....	62.	34.	18.

TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Régional Quotidien
QUINZE CENTIMES
Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX : PARIS 272-43
Directeur : P.-H.-SAINT-POL

JEUDI
26
JANVIER 1922

L'ensemble du budget allemand
de 1922 est en déficit
de 182 milliards de marks

Quand serons-nous payés ?

La Moisson qui mûrit

" Les Poilus qui ont sauvé la France pendant la guerre, l'ont encore sauvée dans la conscience du monde ".

Jacques PÉRICARD.

Avez-vous porté, mes camarades, une attention suffisante au congrès des anciens combattants de la région de Nantes, il y a environ trois semaines ? Une délégation des combattants anglais, conduite par le major Taylor, assistait au congrès. Et je note, en passant, cette excellente tentative de décentralisation régionale. Tout le cerveau de la France n'est pas à Paris...

On entendit d'excellents discours.

De Charles Tisseyre d'abord :

L'amitié née sur les champs de baatille entre les combattants anglais et les combattants français ne peut être voilée par les nuages qui se sont élevés après la victoire. La présence ici des combattants anglais est une certitude que la France pourra toujours compter sur l'Angleterre. Le reste n'est que de la politique et la politique ne divisera jamais les combattants.

Puis de Charles Bertrand :

La paix ne peut être réalisée que par une alliance franco-anglaise.

Et enfin du major Dudley Taylor, au nom des combattants anglais :

L'amitié franco-britannique est violemment battue en brèche par deux forces combinées : la propagande allemande et l'ignorance. Mais nous viendrons à bout de ces deux forces mauvaises. Si les Boches osaient encore violer la terre sacrée où reposent nos morts couchés près de ceux de nos alliés, le peuple britannique se lèverait comme un seul homme, car un peuple qui a produit deux millions d'engagés volontaires avant que le service obligatoire fût installé chez lui, n'est pas un peuple qui lache ses alliés !

C'est, en d'autres termes, la même pensée que développait, un jour, devant moi, mon éminent ami Taylor, et que je vous ai rapportée. Et ces paroles ne sont pas dans sa bouche, un vain bruit.

Le major Taylor vient d'être nommé président de la délégation anglaise à la Fédération interalliée des anciens combattants. Quand ils l'ont élevé à ce poste d'honneur, ses compagnons d'armes connaissaient parfaitement ses sentiments d'amitié française.

Il est leur orateur accrédité.

— Qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans l'armée anglaise de la guerre ? me demandait un jour le major Taylor.

— Ses deux millions de volontaires, lui ai-je répondu. Et vous, à votre tour, qu'est-ce qui vous a le plus frappé dans l'armée française ?

.. Ce que j'ai le plus admiré ? *(il changea intentionnellement ma question), c'est vos poilus, tous vos poilus.*

Et le voilà parti, laissant parler son cœur, me disant son admiration pour la bravoure de nos soldats, pour leur endurance, leur résignation dans les pires épreuves, leur sobriété, leur gaieté, leur camaraderie. Sur ce dernier point surtout, il était intarissable : « Nous sommes un peu « personnels », nous autres Britanniques. Chez vous, c'était la fraternité, le partage des colis, les attentions réciproques. Et quelle touchante confiance des officiers et des hommes les uns dans les autres ! Comme on sentait bien que la discipline n'avait rien de rigide, qu'elle reposait non sur la crainte, mais sur le libre consentement ! »

⁂

L'Admiration pour les poilus fait la base de l'amitié américaine

Cette admiration pour nos poilus, pour vous, mes camarades, c'est elle également qui fait la base de l'amitié américaine.

J'ai eu la bonne fortune de m'entretenir longuement avec un des officiers d'ordonnance qui accompagnaient le maréchal Foch aux Etats-Unis. J'ai pris des notes nombreuses et je me propose de les utiliser à votre intention dans un prochain article.

Certes, le grand chef qu'est Foch a recueilli le tribut d'hommages qui lui était dû. Jamais général romain, au jour du Triomphe, ne connut pareilles acclamations d'un peuple en délire. Pendant plusieurs semaines, les Etats-Unis furent le fief du maréchal.

Mais dans les discours des orateurs, dans les balbutiements des passants, dans les ovations des foules, il est un mot qui revenait aussi souvent que celui de Foch et c'est celui de : poilus.

On glorifiait le chef, mais aussi les soldats. On ne séparait pas ce qui est inséparable. Il fallut aux poilus le génie de Foch, mais comment, sans les poilus ce génie eût-il pu éclater ?

Certes l'amitié américaine fut, pendant la guerre, soumise à de violentes épreuves. Une nuée de rapaces s'abattit sur les soldats américains, et mon cœur saignera toujours tant que je me rappellerai cette parole sévère d'un capitaine américain à qui un épicier sans scrupule vendait un dollar une bougie de douze sous : « En France, vous êtes tous des usuriers ! »

Quel mal ils auront fait à notre pays, ces mercantis de malheur, aussi bien pendant la guerre que pendant la paix ! et comme j'accepterais avec joie de faire partie du peloton d'exécution qui enverrait au diable quelques douzaines de ces misérables !

Exploités, grugés, volés, les soldats américains réagirent violemment. Je crois ne pas me tromper en avançant qu'à la fin de la guerre, leur enthousiasme pour les soldats de Verdun avait été complètement éteint par la répulsion que leur inspiraient nos mercantis.

Avec le temps, ils revinrent à une plus juste appréciation des choses. Généreux comme ils savent l'être, ils oublièrent vite les blessures faites à leurs portefeuilles pour ne se souvenir plus que des beaux exemples qu'ils avaient eus sous les yeux.

Et c'est alors qu'est née et s'est développée cette légion américaine, dont je vous exposais l'autre jour les ardentes sympathies françaises. A travers les Poilus, les soldats américains ont pénétré jusqu'au cœur de la France et ont communié dans son amour. De sorte qu'après avoir une première fois sauvé leur pays pendant la guerre, les Poilus l'ont une deuxième fois sauvé dans la conscience du monde.

De tout ce qui précède, une conclusion s'impose.

Nous la tirerons ensemble la prochaine fois.

Jacques PÉRICARD.

Le Problème pontifical

Les esprits réfléchis de tous les camps reconnaissent que l'extraordinaire vitalité du Pontificat romain est un des faits les plus prodigieux de l'histoire.

Institué en l'an 33, sur le chemin de Césarée et près des sources poétiques du Jourdain, en des termes solennels qu'un témoin nous a conservés, il a reçu, ce jour-là, l'ordre incroyable et l'assurance, plus incroyable encore, de tenir aussi longtemps que les choses et le monde. Près de deux mille ans ont passé ; la terre a vingt fois changé de face. Le pouvoir pontifical a tenu bon. Il tient encore.

On a bien vu, au cours des âges, d'innombrables dynasties s'enraciner dans le sol ; mais toutes ont subi la loi qui veut que les choses humaines soient caduques et mortelles. Ces chênes séculaires qui abritaient des peuples entiers ont péri, les uns de vieillesse, les autres par un coup de foudre. Le dernier cyclone de 1914 en a fait disparaître plusieurs qui semblaient riches encore de sève et d'avenir. Seule, la dynastie pontificale échappe à la loi commune.

Le phénomène est d'autant plus extraordinaire qu'il se constate sur la partie du globe la plus remuante. Tandis que l'immobile Orient respecte et conserve toutes choses au-delà des limites accoutumées, l'Occident est toujours en mouvement vers des formes nouvelles. C'est une mer dont les tempêtes sont irrésistibles ou plus exactement, c'est le laboratoire du genre humain. Au point de vue politique ou militaire, social ou scientifique, le génie occidental ne cesse pas de tout scruter et de tout renouveler. C'est pourtant dans ce milieu, le plus tumultueux de l'Univers, que se maintient la seule chose qui soit immobile ici-bas.

A la fin du IVe siècle, deux brillants esprits, l'un le plus éloquent de l'antiquité chrétienne, l'autre le plus profond et dont le génie n'a peut-être pas eu d'égal jusqu'ici, Chrysostome d'Antioche et Augustin d'Hippone admiraient déjà cette solidité de l'arbre pontifical. Quand on pense que le second écrivait son admiration en 397 et Chrysostome quelques années plus tôt, on ne peut s'empêcher de sourire et on se demande ce qu'ils auraient dit l'un et l'autre s'ils avaient pu, comme nous, parcourir du regard cet immense espace de dix-neuf cents ans, avec la surprise de retrouver à toutes les pages la même figure, auréolée des mêmes pouvoirs et tenant toujours le même langage : le Pape.

⁂

Le plus grand historien de l'Angleterre dans le siècle dernier, Macaulay, un protestant, hostile au Saint-Siège par ses origines et les préjugés de son éducation, s'est exprimé sur ce grand sujet en des termes qui vont bien au-delà de ce que nous venons de dire : « Il n'y a pas, dit-il, et il n'y aura jamais sur la terre une œuvre qui mérite plus d'attention que celle-là ». Et son esprit s'exaltant par degrés devant ce spectacle incomparable, il écrivit cette page célèbre, pittoresque et enthousiaste, qui tient de l'eau-forte et du chant lyrique et qui s'achève sur cette phrase si souvent citée : « La Papauté régnait avant que le Saxon eût mis le pied en Bretagne, avant que le Franc eût passé le Rhin... et elle existera encore sans avoir perdu de sa force, lorsque le voyageur de la Nouvelle-Zélande viendra au milieu d'une vaste solitude s'asseoir sur une marche brisée du pont de Londres pour dessiner l'aspect des ruines de Saint-Paul ».

Ce n'est là cependant qu'un aspect du problème pontifical, et c'est le moindre. Quiconque s'approchera de plus près, découvrira des horizons nouveaux et plus profonds dans l'action religieuse et sociale des Papes. Quelque étonnant que soit cet homme indestructible, sa fonction est plus grande encore : elle a de quoi écraser des épaules humaines. Mais son œuvre a égalé sa fonction, car ce qu'il avait à faire, il l'a fait. Son incroyable et impossible rôle a été rempli. Il a porté l'Eglise. Il la porte encore.

Paul CHEVANNES.

M. VILGRAIN EN CONSEIL DE GUERRE

Dès le début de son réquisitoire le commandant Bourgoin se trouve mal

L'audience est alors renvoyée à ce matin

Phot. Meurisse (Cliché PARIS-CENTRE).

M. Vilgrain (à droite) **pendant les débats**
On remarque au fond Me Forgeot (à gauche) **et Me de Monzie**

◆

NANCY, 25 janvier. — L'audience du procès Vilgrain est reprise à 8 h. 30.

On entend les médecins qui ont vu la blessure du lieutenant Vilgrain.

Successivement les docteurs Spillmann, Miess et Gross déclarent nettement que la plaie était insignifiante.

Un grand mouvement d'attention se produit quand M. Galilet, maire d'Eply, s'avance à la barre.

D'une voix basse, très ému, il raconte comment, après s'être échappé des lignes allemandes, il fut amené le 16 août 1914 à l'état-major du général Fayolle, pour y être interrogé. C'est là qu'il rencontra, pour la première fois, le lieutenant Vilgrain qui l'accusa, dans la suite, d'être l'auteur de l'agression du 22 août 1914.

Le témoin proteste avec indignation contre cette accusation.

M. Vilgrain semble gêné. Comme on l'interroge à ce sujet, il déclare qu'il n'a rien à ajouter à la déclaration du témoin.

On entend ensuite M. Naudin, commissaire de police, qui rencontra M. Vilgrain à Dijon, lors de son évacuation sur Nancy.

Le témoin ne se souvient plus si l'ancien sous-secrétaire d'Etat lui nomma M. Gahlet comme son agresseur.

L'accusé affirme qu'il n'a jamais déclaré à M. Naudin avoir été attaqué par M. Galilet.

On entend encore le général Grange, qui remplaça le général Fayolle à l'état-major de la 139e brigade.

Puis on lit la déposition du commandant Bourret, de l'état-major du général Fayolle, actuellement à Belgrade, et qui s'excuse de ne pouvoir venir témoigner aux débats.

La défense insiste sur l'importance de ce témoin.

L'audience est suspendue à 10 h. 10.

L'après-midi

A l'audience de l'après-midi, le défilé des témoins continue. Le service d'ordre a été renforcé.

M. Steffel, beau-père de Marcel Vilgrain, fait le récit détaillé qu'il reçut d'Ernest Vilgrain le 22 août 1914, lorsque celui-ci vint faire panser sa blessure à l'hôpital.

Le témoin dit que M. Vilgrain lui cita un nom comme étant celui de son agresseur. Ce nom, ajoute-t-il, est celui d'un homme dont on a parlé ici même.

On entend encore plusieurs témoins dont les dépositions n'offrent que peu d'intérêt.

M. Ignace, avocat à la cour d'appel de Paris, sous-secrétaire à la Justice militaire, déclare qu'il n'a pas eu personnellement à connaître des poursuites pour mutilation volontaire.

Cependant son attention fut attirée en 1915 et 1916 par des arrêts de la Cour de Cassation qui, à plusieurs reprises, avaient proclamé l'innocence de soldats, qui avaient été condamnés et exécutés pour mutilations volontaires.

Je tiens à proclamer, dit M. Ignace, que dans ces affaires cassées par la Cour de cassation, la justice militaire n'y était pour rien. La faute incombait à des médecins qui, avec une légère coupable, avaient proclamé la culpabilité des accusés.

J'ai demandé des peines sévères contre ces médecins.

M. Jeanneney, ancien sous-secrétaire d'Etat, en même temps que M. Vilgrain, dit qu'il lui est impossible de croire que l'accusé ait pu commettre un acte de mutilation volontaire.

Le greffier donne alors lecture des dépositions de MM. Painlevé et Violette, anciens ministres, qui se sont excusés de ne pouvoir venir à Nancy.

Le greffier donne ensuite lecture de la lettre de M. Clemenceau, que « Paris-Centre » a publiée.

Le défilé des témoins est terminé. L'audience est suspendue à 16 heures.

A 4 heures 15, à la reprise de l'audience, le commandant Bourgoin commence son réquisitoire, mais au bout d'un moment, il s'arrête, et déclare qu'il se sent malade.

On décide alors de renvoyer l'audience à demain matin neuf heures.

Le Cardinal Dubois part à Rome

Cl. Paris-Centre.

Le cardinal DUBOIS

PARIS, 25 janvier. — Son Eminence le cardinal Dubois, archevêque de Paris, se rendant à Rome pour participer aux votes du Conclave, a quitté Paris, ce matin, à 11 h. 40 par le rapide Paris-Rome.

Dans le même train avaient pris place le cardinal-archevêque de Reims et l'archevêque de Tarragone.

Le cardinal Dubois, avant son départ, a été reçu par M. Poincaré.

Les cardinaux ont été salués à la gare par M. Margot, directeur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. et par des attachés de l'ambassade d'Espagne.

De son côté, le cardinal Mercier a quitté Bruxelles, ce matin, à 8 h. 40, pour se rendre à Rome.

Au Vatican

Ce matin, malgré le temps pluvieux, une foule énorme s'est rendue à Saint-Pierre pour saluer la dépouille mortelle du Souverain-Pontife.

La deuxième messe pontificale a été célébrée dans la chapelle Julia, vis-à-vis de celle où le corps du Pape est exposé.

On travaille activement au Vatican à la préparation du Conclave. Une cloche a été placée à hauteur de la troisième loggia, pour signaler les diverses cérémonies du Conclave.

Les travaux ont commencé aussi à la chapelle Sixtine où les votes auront lieu.

La congrégation des Cardinaux, dans une réunion tenue, ce matin, a décidé que l'inhumation du Pape aura lieu demain, à 15 heures.

La congrégation a décidé que les cardinaux, les membres du corps diplomatique et les représentants du patriciat romain assisteront seuls à la cérémonie.

UN SUCCESSEUR DE BOSSUET

BEAUVAIS, 25 janvier. — Ce matin, dans la cathédrale de Beauvais, a eu lieu la cérémonie du sacre de Mgr Louis Galiard, évêque de Meaux.

Une foule, évaluée à 10.000 personnes, assistait à la cérémonie.

L'anglophobie qui règne aux Indes inquiète Lord Northcliffe

BOMBAY, 25 janvier. — Lord Northcliffe, prié par l'agence Reuter de faire une déclaration sur la situation dans l'Inde avant de quitter ce pays, a fait un exposé dont nous extrayons le passage suivant :

« Je suis choqué des changements d'attitude et de la façon d'agir envers les blancs, manifestés par les Hindous et les mahométans, et notamment par les mahométans, qui montraient, autrefois, une grande amitié à notre égard.

» Pour la première fois dans l'histoire de l'Inde, les Hindous et les mahométans agissent étroitement de concert.

» Un mahométan loyal, qui a fait ses études à Oxford, et qui occupe les fonctions de juge, m'a déclaré : « Le signe le plus dangereux, c'est que les femmes sont dominées maintenant par la fureur anti-britannique. »

» On voit, dans les rues, de nombreux mahométans portant des casquettes blanches antibritanniques.

Un manifeste de non-coopération en Egypte

LE CAIRE, 25 janvier. — La délégation égyptienne a reçu un manifeste faisant appel à tous les Egyptiens pour adopter, en signe d'hostilité envers l'Angleterre, une politique de boycottage et de non-coopération analogue à celle adoptée par les nationalistes extrémistes de l'Inde.

Des ordres ont été donnés pour l'arrestation des huit signataires de ce manifeste. Tous les journaux qui l'ont publié seront suspendus.

LE RETOUR DES HEROS MORTS EN ORIENT

MARSEILLE, 25 janvier. — Le vapeur « Roland » ayant à bord 500 corps de soldats exhumés des cimetières militaires de Salonique est attendu dimanche à Marseille.

Les cérémonies organisées à l'occasion du retour des héros tombés en Orient n'auront lieu que le samedi 4 ou dimanche 5 février.

Un théâtre en feu en Allemagne

DESSAU, 25 janvier. — Le théâtre grand-ducal de Dessau est complètement en feu.

LES BIJOUX DE SAINT-AMBROISE ONT ÉTÉ DÉROBÉS

MILAN, 25 janvier. — Les journaux annoncent que des malfaiteurs ont pénétré dans la crypte de la basilique Saint-Ambroise et ont volé les bagues et l'agrafe du corps de Saint-Ambroise.

Les autres bijoux ont été laissés. L'urne de cristal renfermant la dépouille paraît ne pas avoir été violée.

Pourquoi les colis postaux ne sont-ils pas transportés par les P. T. T. ?

Espérons que cette réforme se réalisera bientôt

Il ne viendra jamais à l'idée d'une personne sensée de dire que le service des colis postaux en France, fonctionne à la perfection. L'adjectif « postal » semble bien indiquer que ce genre de colis est destiné à s'acheminer vers son destinataire avec la rapidité d'une lettre et par les mêmes moyens. Mais c'est un mot qui perd en route sa signification — chez nous du moins.

La « Journée Industrielle », qui expose cet état de choses, ajoute :

De toutes les raisons qui pourraient expliquer cet anomalie, il en est une qui prévaut et qui peut s'énoncer ainsi : ce ne sont pas les P.T.T. qui transportent les colis postaux, ce sont les compagnies de chemins de fer.

Tout le monde sait que les lettres sont acheminées dans des wagons postaux qui sont la propriété de l'Administration des Postes. Logiquement, il devrait en être de même des colis postaux. L'Allemagne, la Suisse, d'autres pays probablement aussi, pratiquent de la sorte. Et, plus heureuses que les autres parties de la France, l'Alsace et la Lorraine connaissent aussi ce régime normal. Dans les 88 autres départements, ce sont les divers réseaux ferrés qui reçoivent, expédient, transportent et distribuent les colis dits postaux qui se trouvent ainsi assimilés en fait à des colis ordinaires de messagerie.

Mais voilà précisément la difficulté ; alors que les colis de messagerie paient un tarif de transport calculé suivant la distance parcourue, tarif rémunérateur, les colis postaux, eux, n'ont qu'un seul tarif, suivant leur poids quelle que soit la distance qu'ils parcourent.

Les accords existant entre les P.T.T. et les chemins de fer et qui courent jusqu'en 1926, si nos renseignements sont précis, ne sont donc pas très intéressants au point de vue financier pour les réseaux, si on les compare au rendement des colis par messagerie. Et alors, ma foi, entre les deux colis, faut-il s'étonner de voir que le postal n'est pas toujours le mieux traité ? Après tout, ce n'est qu'un gêneur...

Voilà pourquoi la loi sur le nouveau régime des chemins de fer spécifie que dans les six mois de l'installation du Conseil supérieur, une nouvelle convention interviendra entre les P.T.T. et les réseaux.

DEMANDE DE POURSUITES CONTRE UN DÉPUTÉ

PARIS, 25 janvier. — En fin de séance, hier, le président de la Chambre a annoncé qu'il était saisi d'une demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée.

La demande a été renvoyée pour examen à la commission spéciale.

Le parlementaire visé ne serait autre, affirme-t-on, que M. Charles Dumont, ancien rapporteur général du budget, et président du conseil d'administration de la Société des Banques de Province.

POUR LA VICE-PRÉSIDENCE DE LA CHAMBRE

PARIS, 25 janvier. — Le groupe de l'entente républicaine démocratique s'est réuni ce matin, pour désigner son candidat au poste de vice-président de la Chambre, laissé vacant par la nominatoin de M. Raiberti comme ministre de la marine.

Son choix s'est porté sur M. Chassaigne-Goyon, qui a obtenu 52 voix contre 46 à M. Lefebvre-du-Prey.

Le groupe radical réélit son bureau

PARIS, 25 janvier. — Le groupe radical et radical-socialiste a réélu son bureau à l'unanimité.

Il a été ainsi composé :

Président, M. Renard ; vice-présidents, MM. Gheusi et Chautemps ; secrétaire général, L. Lamoureux ; secrétaire-adjoint, M. Miellet ; comité directeur, MM. Archimbaud ; Israël, Klotz, Dumesnil, Boussenot, Lebail, Haudos, Cazals et Dézarnauldt.

Le groupe a décidé d'attendre des renseignements complémentaires sur la portée exacte des nouvelles attributions données à l'inspecteur général des armées en vertu du décret du 22 janvier, pour prendre une décision définitive en ce qui concerne son intervention éventuelle à ce sujet.

Il a entendu un exposé de M. Maulion, sur sa proposition de loi concernant la réorganisation judiciaire. Il a pris en considération cette proposition au même titre que celle de MM. Sénac et Despax, ainsi que Chautemps, tout en se prononçant expressément contre le projet Bonnevay, qui supprime les tribunaux d'arrondissement.

M. REIBEL EXPOSE SON PROGRAMME

PARIS, 25 janvier. — M. Reibel, ministre des Régions libérées, a reçu, ce matin, un certain nombre de membres de la presse et leur a exposé les idées directrices essentielles qui inspireront sa politique. Elles peuvent se résumer ainsi :

1° Accélérer dans toute la mesure des disponibilités financières la reconstitution des départements dévastés ;

2° Empêcher les abus et les gaspillages qui atteignent l'ensemble des contribuables et les sinistrés eux-mêmes en absorbant une partie des ressources qui leur sont consacrées.

Dès maintenant, M. Charles Reibel a obtenu de M. de Lasteyrie, ministre des finances, l'assurance que le programme de reconstitution qui avait été envisagé par le précédent gouvernement sera intégralement mis à la disposition des préfets des départements.

Les sinistrés pourront ainsi poursuivre en toute confiance leurs efforts.

Le triste sort des trois Zeppelins livrés par l'Allemagne

Le premier est mort, le second agonise et le troisième est malade

Le traité de Versailles avait donné à la France le droit de disposer de deux zeppelins de guerre ; la violation de certains articles de ce même traité lui avait permis de se faire allouer un troisième zeppelin, celui-ci de commerce. C'est ainsi que la marine et le sous-secrétariat de l'aéronautique furent envoyés en possession, celle-là du « Dixmude », celui-ci du « L-113 » et du « Nordstern », débaptisé et rebaptisé « Méditerranée ».

Le magnifique hangar de Cuers-Pierrefeu, près de Toulon, reçut le « Dixmude », Maubeuge abrita le « L-113 », et le petit garage de Saint-Cyr enferma à l'étroit le « Méditerranée ».

Quelles étaient les prévisions quant à l'emploi de ces trois aéronefs ? Le « Dixmude », géré par la marine, devait faire des explorations, des manœuvres, des voyages au-dessus de la Méditerranée et de l'Afrique du Nord : le « L-113 », au repos, devait servir de dirigeable-école, et au besoin être affecté à un usage commercial ; le « Méditerranée », pris en régie par une société, devait faire la navette entre Marseille et Alger.

Qu'est-il arrivé ? Le « Dixmude » est démonté, dans l'attente de réparations coûteuses; le « L-113 » a été complètement démonté dans le hangar de Maubeuge, et le « Méditerranée » se morfond à Saint-Cyr et n'est pas près de voir le beau soleil méridional.

Le « Dixmude » avait été livré en 1920 en bon état. Il avait traversé la France de Maubeuge à Cuers-Pierrefeu. Puis il avait été dégonflé. Il devait, à l'été dernier, être regonflé à neuf et servir à de majestueuses sorties au-dessus de la Méditerranée. Mais alors, on s'aperçut que les ballonnets intérieurs qui renferment le gaz étaient comme des passoires. La vie d'un ballonnet est de quatre ans, et le « Dixmude » avait juste quatre années d'existence.

Il fallait donc remplacer ces ballonnets. On demanda un crédit de deux millions, qui fut voté après qu'une discussion assez vive intervint à l'effet de savoir si les ballonnets seraient faits en baudruche ou en caoutchouc...

Mais on hésite encore d'affecter ce crédit aux ballonnets, car, cette année, le « Dixmude » aura cinq ans d'existence, et c'est l'époque où un zeppelin doit changer d'enveloppe.

Si l'on remplace les ballonnets, il faudra donc également remplacer la peau du dirigeable. Et lorsque le « Dixmude » entrera dans sa sixième année, c'est-à-dire l'année prochaine, il devra être entièrement démonté pour la revision entière de la carcasse métallique.

Pour toutes ces raisons, la marine hésite à se lancer dans d'extravagantes dépenses.

Le « L-113 », lui, est bien mort. Il a été même détaillé en petits morceaux. Il était à Maubeuge et on l'y a laissé. Il servira à des études techniques.

Le « Nordstern-Méditerranée » avait été présenté comme un dirigeable commercial de grand avenir. On devait l'utiliser sur la ligne Marseille-Alger et l'on voyait déjà cet aéronat transporter des centaines de voyageurs entre la France et l'Afrique du Nord. Il suffisait que l'Etat fît un contrat avec une société. Mais il y eut de telles hésitations techniques et financières, aussi bien de la part du gouvernement que du Parlement que le projet grandiose fut quasi abandonné, et le « Méditerranée » repose à Saint-Cyr, dans l'attente de jours meilleurs.

Le nouveau Procureur général de la Cour de cassation

M. MÉRILLON

× ×

Il succède à M. Bulot, qui est mort tout récemment dans les circonstances que « Paris-Centre a relatées.

Le renflouement de la Banque de Chine

PARIS, 25 janvier. — La commission des Finances a entendu, cet après-midi, M. Poincaré, président du Conseil, et M. de Lasteyrie, ministre des finances, sur le projet de loi autorisant le gouvernement français à affecter des annuités dues à la France à la conclusion d'une opération de crédit ayant pour objet la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

Il s'agit, en effet, du renflouement de la Banque Industrielle de Chine.

Le président du Conseil a fait connaître les motifs qui s'imposaient en faveur d'une décision de principe immédiate et il a déclaré qu'en ce qui concernait les modalités, les droits du Parlement devraient être réservés.

Prenant acte de cette déclaration, M. Klotz a alors proposé le texte suivant pour remplacer le texte présenté par le précédent cabinet :

Le gouvernement est autorisé à négocier avec le gouvernemnet chinois un accord par lequel les annuités dues à la France en exécution du protocole du 7 septembre 1901 et qui restaient à courir à la date du 31 décembre 1917 pourront être affectées par le gouvernement à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la France en Extrême-Orient.

DERNIÈRE HEURE

DEUXIÈME ÉDITION -:- 3 HEURES MATIN

LE PROCÈS VILGRAIN

Dans son réquisitoire le commissaire démonte la défense de l'accusé

NANCY, 25 janvier. — Le commissaire du gouvernement commence par expliquer ce qu'il faut entendre par l'abandon de poste. Et si le législateur n'a pas prévu la mutilation volontaire proprement dite, c'est parce qu'elle tombe sous le coup de l'article qui frappe l'abandon de poste.

Puis le commissaire du gouvernement insiste surtout sur les divergences qu'il relève entre les dépositions du motocycliste Lhuillier et celles de l'accusé. Le motocycliste n'a pas vu l'agresseur et cependant M. Vilgrain a l'air de considérer Lhuillier comme celui qui mit en fuite le soldat sans arme apparente et qui disparut dans le bois de Faulx.

Le commissaire du gouvernement remarque ensuite les grosses différences que l'on rencontre entre le long récit de l'agression que M. Vilgrain fit à sa famille et à ses amis à Nancy et le récit succinct qu'il donna dans le même temps au médecin de l'hôpital de Nancy.

Le commandant Bourgoin s'étonne que M. Vilgrain, après l'attentat dont il fut victime, ne se souvienne pas des officiers d'artillerie qu'il rencontra, mais se soit rappelé le motocycliste.

Enfin, cet espion invisible, cet espion introuvable contre qui le capitaine Kuntz envoya deux cavaliers, puis le lieutenant Négrier, plusieurs éclaireurs, on ne s'explique pas comment il a pu s'échapper.

LE DÉFAUT DE MÉMOIRE DE VILGRAIN

Cependant, ces incidents répétés de plusieurs poursuites, M. Vilgrain ne s'en souvient pas.

Sur l'arrivée de Lhuillier, la rencontre des officiers d'artillerie, les heures où M. Vilgrain les rencontra réellement les uns et les autres et les aurait rencontrés d'après sa version et aussi d'après les déclarations des témoins, eux-mêmes, le commissaire du gouvernement fait de minutieuses comparaisons.

Le commandant Bourgoin étant fatigué, l'audience est suspendue quelques instants.

Pendant ces quelques minutes de suspension, les curieux ont réussi à pénétrer dans la salle. On remarque M. Vilgrain qui s'est levé et parle à ses avocats.

A la reprise de l'audience, le commandant Bourgoin reprend son réquisitoire.

Au poste de commandement du général Fayolle, M. Vilgrain, assure-t-il, ne donna sur son agression que des renseignements sommaires, insuffisants pour que les recherches que l'on pouvait faire puissent amener la découverte de l'agresseur.

L'agresseur, du reste, en 1914, ne tira qu'un coup de feu. Ce n'est que dans ces dépositions de M. Vilgrain de 1921 que l'on voit l'agresseur tirant sur lui trois coups de feu et que la culotte est déchirée. Cette culotte, d'ailleurs, on n'en parle pas en 1914. Il n'est question d'elle qu'au cours de l'instruction en 1921. Chose remarquable, cette culotte transpercée contenait des traces de poudre, chose curieuse, poursuit avec force le commissaire du gouvernement, voici que M. Vilgrain parle soudain qu'autour de sa blessure il y a eu des brûlures et des traces de poudre (sensation).

A ce moment-là, le commandant Bourgoin qui se dépense beaucoup et parle avec une grande véhémence, s'interrompt de nouveau et demande au colonel Prunier une nouvelle suspension d'audience.

— Voulez-vous que nous levions l'audience tout à fait et que la suite du débat soit renvoyée à demain, dit le colonel Prunier.

LE DERNIER MOT DE L'ACCUSÉ

Le commandant Bourgoin s'avance auprès de la défense et s'entretient un instant avec les avocats. Puis le colonel Prunier se coiffe de son képi et déclare l'audience levée. La suite du réquisitoire est renvoyée à demain 9 heures.

On fait cercle autour du commandant Bourgoin et M. Vilgrain, debout près de la barre des témoins, serre les mains de ses amis qui viennent le féliciter.

On entend alors M. Vilgrain qui déclare à haute voix en regardant le commissaire du gouvernement, le commandant Bourgoin, qui s'essuie le visage :

— C'est dur d'être obligé d'accuser un innocent !

La salle se vide peu à peu. Il est 17 heures 15.

Un soldat antimilitariste est soupçonné d'espionnage

PARIS, 25 janvier. — Dimanche soir, à la sortie d'une réunion communiste, rue Grange-aux-Belles, on avait arrêté un militaire, planton du commandant de recrutement de la place de Paris, qui était porteur de tracts anarchistes. De plus, on a trouvé sur lui une lettre d'un individu le remerciant de documents militaires qu'il lui avait envoyés.

De nombreuses perquisitions ont été faites dans la journée de lundi, et l'individu auteur de la lettre serait arrêté.

L'AVANCE DE L'HEURE

MOULINS, 25 janvier. — La Chambre de commerce de Moulins-La Palisse, s'est associée au vœu du Syndicat d'Initiative de Vichy protestant contre la décision prise par le Sénat d'abroger la loi sur l'avance de l'heure.

LE CONGRÈS MONDIAL IRLANDAIS

PARIS, 25 janvier. — Le congrès mondial a poursuivi ses travaux, ce matin, à dix heures trente, sous la présidence de M. de Valera, ancien président de la République d'Irlande.

Après une discussion assez ardente et malgré l'opposition que fit M. Brown, délégué de Terre-Neuve, le congrès, à l'unanimité moins trois voix, a décidé de lever la séance publique et de se réunir en comité secret pour l'étude des questions au programme du jour.

Nous croyons savoir que, parmi ces questions, se trouve l'établissement d'un plan d'action propre à développer les relations commerciales et industrielles entre l'Irlande et les autres pays.

PETITES NOUVELLES

— M. Henri Legrand, conseiller d'Etat, est chargé de la direction des services du cabinet civil du ministre de la Guerre.

— Le président de la République s'est rendu hier, au Pavillon de Marsan, pour visiter l'exposition de la Société des graveurs sur bois.

AU REICHSTAG

Pour nous payer les Allemands feraient un emprunt forcé

BERLIN, 25 janvier. — Une note résume comme il suit les résultats des délibérations de cet après-midi au sujet d'un emprunt français :

L'entente serait faite entre les démocrates et le Centre sur l'emprunt forcé qui atteindrait au maximum 1 milliard de marks-or.

Il serait réalisé d'ici le 1er juillet. Toutefois, le versement des deux tiers de l'impôt dit de sacrifice serait imputé aux contribuables comme à valoir sur les versements pour l'emprunt forcé. Ceci équivaudrait donc à confondre les deux opérations en une seule.

On pense que les populistes et les socialistes majoritaires donneront leur approbation à cette combinaison.

Dans la séance du Reichstag de demain, il serait déposé ou tout au moins annoncé un projet de loi autorisant le gouvernement à effectuer cette opération.

Les frais du Conclave

ROME, 25 janvier. — La « Tribuna » rapporte que, par suite des fonds du Vatican, les cardinaux auraient décidé de réduire les frais du Conclave à leur plus simple expression, mais qu'ils seraient revenus sur leur décision après la réception d'un télégramme venant d'Amérique, et annonçant l'envoi de 4 millions pour le denier de Saint-Pierre.

La « Tribuna » reproduit elle-même cette nouvelle sous toutes réserves.

LA DIVISION DE L'ATLANTIQUE EN MÉDITERRANÉE

TOULON, 25 janvier. — Le préfet maritime est informé qu'une division de l'escadre britannique de l'Atlantique arrivera à Toulon le 21 février et séjournera jusqu'au 28 février. A la même date, d'autres navires anglais mouilleront à Villegranche, à Ajaccio et à Alger.

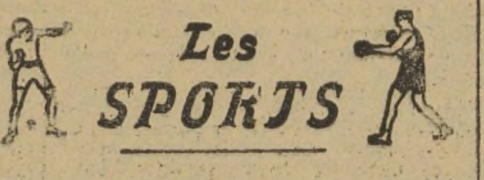

Les SPORTS

### Vichy et Lurcy-Lévy font match nul 1 à 1

Dimanche dernier, sur le terrain de l'A. S. L., route de Champroux, à Lurcy-Lévy, a eu lieu, au milieu d'une grande affluence, le match final entre l'Union Sportive Vichyssoise (1) et l'Association Sportive Lurcycoise (1).

Après un superbe jeu de part et d'autre, la partie s'est terminée par un but à un but.

Vichy a refusé la prolongation que lui réclamait Lurcy.

Le Creusot contre Cluny

LE CREUSOT, 25 janvier. (De notre correspondant particulier). — Dimanche prochain l'équipe première de rugby du Club Olympique Creusotin recevra au Parc des Sports l'excellent quinze des Gadzarts de Cluny, champion de France des grandes écoles 1921. Ce team vient d'infliger une sévère défaite à Mâcon et à Moulins et l'on se souvient que le Racing Club Chalonnais, champion de Bourgogne, jouant sur son terrain, n'en triompha que de justesse.

Si l'équipe creusotine veut gagner dimanche, elle devra s'employer à fond pendant toute la partie, car un moment de défaillance de sa part ne manquerait pas d'être utilisé comme il convient par les rapides Gadzards, bien entraînés et très adroits.

La partie de dimanche sera certainement une belle démonstration de jeu ouvert qui attirera au Parc la foule des grands jours.

Au lever de rideau, à 13 heures précises, une bonne équipe du C.O.C. donnera la réplique au quinze premier du Sporting Club Couchois.

Dimanche matin les anciens rugbymens sont convoqués au Parc à 9 heures pour une seconde séance d'entraînement. Sans aucun doute, les vétérans répondront nombreux à cet appel.

L'ASSOCIATION AU CREUSOT

Plus heureuse que son aînée, l'équipe seconde du Club Olympique Creusotin qui matchait dimanche dernier à Chalon le onze correspondant du Club Athlétique de l'Indépendante est sortie victorieuse de cette rencontre par deux buts à zéro.

Les deux équipes d'association de la Jeunesse Ouvrière du Creusot qui s'étaient déplacées dimanche à Monceau-les-Mines ont dû s'incliner devant les teams correspondants du Sporting Club Montcellien, la première par 4 buts à 0 et la deuxième par 2 buts à 0. Ces deux partie furent pour les soccers de la J.O.C un excellent entraînement avant leurs matches de championnat qui reprendront dimanche prochain.

Moulins contre Lyon

Dimanche prochain commencent les grands matches de rugby à Moulins, lesquels se clôtureront par la rencontre de l'équipe du Centre sélectionnée contre le team anglais et du F.C.M. contre Racing 1er en avril prochain. Nous allons voir dimanche le 15 premier du F.C. de Lyon lequel en début de saison fut battu nettement par notre club local, depuis bien des choses ont été modifiée dans les équipes laissant bien difficile tous pronostics, la seule chose dont on peut être assuré, c'est que la partie sera belle et que le terme employé par le F.C.M. sur ses affiches « Gala sportif » ne sera pas excessif si le temps le permet, il y aura une grosse affluence dimanche sur les touches fecemistes.

LE 36e D'ARTILLERIE BAT LE L. G. A. DE ROMORANTIN

MOULINS, 25 janvier. — Cet après-midi, dans un match de foot-ball rugby, pour le Championnat militaire, le 36e régiment d'artillerie de Moulins, a battu le L. G. A. de Romorantin, champion du 5e corps, par 21 points à zéro.

BICYCLETTE CONTRE MOTO A NEVERS

Route de Lyon, face au champ de courses, le 29 janvier, à 9 heures, le public sportif nivernais pourra assister, si le temps le permet, à un match original se disputant pour la première fois en France, entre vélo et moto. L'épreuve se courant sur 100 mètres, verra aux prises un cycliste tenu prêt à partir et un motocycliste.

Départ : le motocycliste arrive au pas à la hauteur du cycliste et ne doit se lancer qu'au signal du départ.

Les curieux ne manqueront pas d'assister nombreux à cette courte manifestation qui est un beau défi du muscle à la mécanique. Faites un pronostic ! Sachez, toutefois, pour vous aider, que les 100 mètres courus entre cycliste et coureur à pied ont été remportés par ce dernier.

Si le cycliste sort vainqueur, il lancera à son concurrent un nouveau défi sur 500 mètres, à courir de suite, avec l'avantage d'un handicap de 200 mètres.

NIÈVRE

Le Conseil municipal de Nevers se réunira le 28 janvier à 20 heures 30

Séance du 28 janvier à 20 heures 30. Ordre du jour : 1. Questions du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Budget modifié du collège de jeunes filles pour 1922. — 3. Legs Raquin au profit du bureau de bienfaisance (situation de 1921). — 4. Budget primitif de 1922 (M. Bosq, rapporteur). — 5. Enfants assistés : excédent de dépenses exercice 1921. Virement de crédit. — 6. Police et agents communaux ; fourniture d'habillement. — 7. Cotes irrécouvrables et questions diverses. — 8. Acquisition de terrain par voies d'alignement ; rue du Donjon. — 9. Entreprise de vidange des fosses communales, mise en adjudication. — 10. Fourniture de cailloux ; approbation des marchés de gré à gré. — 11. Fourniture de denrées nécessaires à l'alimentation des chevaux du service du nettoiement ; approbation du cahier des charges. 12. Mise en adjudication de combustible nécessaire à l'alimentation du service des Eaux. — 13. Ecole de la Barre ; règlement des dommages de guerre (mobilier).

NEVERS

DEUX AUTOS ENTRENT EN COLLISION

Hier soir, vers 17 heures, à l'intersection de la rue Félix-Faure et de la rue Pasteur, l'automobile de M. Bouzitat fils, de La Charité-sur-Loire, est entrée en collision avec un camion de livraison des Nouvelles Galeries.

Il n'y a pas d'accident de personne à déplorer, mais les dégâts matériels sont assez considérables. L'auto de M. Bouzitat a son châssis brisé et son capot défoncé ; le camion des Nouvelles Galeries a sa direction faussée et deux de ses roues endommagées.

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Voici quelques détails biographiques sur Ed. Risler, qui donnera, à Nevers, un récital de piano, le 8 février, à 20 h. 30, salle du Ciné-Parc :

« Le plus jeune d'une famille de 7 enfants, Ed. Risler est né en 1873, de parents alsaciens ayant opté pour la France. Au Conservatoire de Paris, il fut l'élève de Decombes, puis de Diémer, dans la classe duquel il obtint le 1er prix de piano, en 1889. Il compléta ses études musicales avec Lavigne et Théodore Dubois ; puis, après son service militaire, il continua pendant plusieurs années à se perfectionner aux meilleures sources d'art. Il fut ensuite professeur au Conservatoire de Paris, et membre du Conseil supérieur. Il fut le premier pianiste qui donna intégralement les 32 sonates de Beethoven et le « Clavecin » bien tempéré de Bach.

CONFÉRENCE DE GARNISON

Il est rappelé à MM. les Officiers de complément qu'une conférence de garnison aura lieu le 28 janvier, à 14 heures, à la salle d'honneur du 13e R.I., caserne Pittié.

Sujet traité : La Question du Pacifique, par le commandant Bellamy, du 13e R.I.

Le temps. — Température ; maxima + 10° ; minima + 3°.

Pression atmosphérique ; 6 heures du matin, 740 m/m. ; midi, 742 ; 18 heures, 743.

Temps probable : doux, averses, éclaircies.

(Communiqué par M. Perrot, opticien, place Président-Wilson).

Contravention. — Procès-verbal a été dressé contre Frankel Giuseppe Ruggero, 45 ans, sujet italien, représentant, à Nevers, pour défaut d'extrait d'immatriculation et de récépissé de carte d'identité.

Mendicité. — Robert Quinquet, âgé de 40 ans, originaire de Paris, sans domicile fixe, a été arrêté hier soir, rue du Commerce, par la police municipale, pour mendicité. Il a été mis à la disposition du parquet et écroué.

Société de Secours Mutuels « Les Médaillés militaires. » — Le bureau de la 153e section des Médaillés militaires de Nevers, se rendant à Fourchambault, dimanche prochain, pour une réunion, qui aura lieu à 13 h. 30, dans l'une des salles de la Mairie, invite tous les Médaillés, sociétaires ou non, à y assister.

Etat civil :

Naissances. — Robert X..., 1, rue de Paris ; — Geneviève Journet, 33, rue FélixFaure ; — Suzanne Roy, 11, place Chaméane ; — Fernand Maribas, 8, rue du Marché Saint-Arigle ; — Claude Martin, 1, rue de la Rotonde.

Décès. — Claude Gauthier, 49 ans, cultivateur, 1, rue de Paris ; — André Cottard, 73 ans, cultivateur, 9 bis, rue de l'Asile ; — Suzanne Maillet, veuve Berger, 81 ans, 9 bis, rue de l'Asile.

Publications de mariage. — Jean Simon, 21, rue Mirangron et Gabrielle Pelot, 89, rue des Chauvelles.

☞ **La brochure de M. Henry Magnard : LA LOI DES DOMMAGES DE GUERRE.** « Une loi d'enrichissement : la loi des dommages de guerre », est en vente aux bureaux de « Paris-Centre ». — Prix, 1 fr. 50 ; franco par poste : 1 fr. 65.

Paiement par mandat poste envoyé à l'administration de « PARIS-CENTRE ».

☞ **Depuis samedi soir, vers six heures, s'est échappé un chien de garde, pattes et cou blanc, jaune et marron sur le dos, collier avec plaque, répondant au nom de « Gamin ». — Prière donner renseignements à M. BOUTILLON, bateau « Cote 304 », port de la Jonction, NEVERS.**

AVIS

Mme CROTAT prévient sa nombreuse clientèle que malgré la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver, elle continuera son commerce à sa maison principale, rue du Midi, 22, ainsi qu'à son échoppe, le samedi, et vendra toujours de la viande de première qualité.

DECIZE

MOUVEMENT DE L'ETAT-CIVIL *pendant l'année 1921*

Décès. — 35 sexe masculin ; 42 sexe féminin, soit au total, 77.

Naissances. — 47 sexe masculin, 56 sexe féminin, total, 103.

Il a été célébré 54 mariages.

De cette statistique, il résulte que l'excédent des naissances sur les décès s'élève à 26.

Ce résultat est plein d'espérance dans le relèvement de la natalité, et il semblerait bon que ce que l'on a justement nommé le fléau de la dépopulation ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

La Foire-Exposition d'Alger en 1922

La Foire-Exposition d'Alger sera ouverte cette année du 8 avril au 7 mai et promet d'être extrêmement brillante. Elle comprendra tous les produits manufacturés, machines agricoles et industrielles, matériel de toutes natures de la France, de l'Algérie, de ses colonies et des pays ex-alliés ou neutres.

Le président de la République visitera cette Foire-Exposition qui sera la plus grandiose de celles de ce genre organisées jusqu'ici dans l'Afrique du Nord.

Le marché algérien, tant à l'importation qu'à l'exportation, prend de jour en jour une importance de plus en plus considérable ; et il serait à souhaiter que les grandes firmes métropolitaines viennent prendre part à cette manifestation, afin de faire connaître et d'occuper dans la colonie la place à laquelle elles ont droit.

Il ne faut pas oublier que les Firmes étrangères font actuellement de grands efforts et d'importants sacrifices pour conquérir le marché algérien.

Dans leur intérêt comme dans l'intérêt national, nos producteurs ne doivent donc pas se désintéresser d'une manifestation qui peut assurer à la Métropole une juste suprématie économique dans nos colonies de l'Afrique du Nord.

La course de motos Paris-les-Pyrénées passera à Nevers le 30 avril

Organisé pour la première fois l'an dernier par *Moto-Revue*, ce concours remporta un vif succès qui a incité les organisateurs, à le corser d'une nouvelle difficulté; aux Pyrénées, ils ont ajouté le Massif Central ; à l'escalade des cols pyrénéens s'ajouteront cette année, les sérieuses difficultés du parcours auvergnat.

Là encore, règlement simple, facteur du succès : une moyenne de 30 kilomètres à l'heure, et c'est tout. Moyenne évidemment inférieure à celle de Paris-Nice, le parcours de l'épreuve niçoise étant singulièrement plus facile que celui de l'épreuve pyrénéenne.

L'itinéraire sera le suivant : *Paris-Nevers-Vichy* (337 kil.) ; *Vichy*-Clermont-Ferrand-Aurillac-Rodez (333 kil.) ; *Rodez*-Albi-*Toulouse* (155 kil.) ; *Toulouse-Saint-Girons*-Luchon-*Tarbes* (301 kil.) ; *Tarbes*-Bayonne-*Bordeaux* (320 kil.) ; *Bordeaux*-Poitiers-*Tours* (328 kil.) ; *Tours*-Chartres-*Paris-Versailles* (210 kil.).

C'est là un parcours complet pour le grand tourisme et d'autant plus probant puisqu'il comprend dans son itinéraire des parties en montagnes, pittoresques et dures, ainsi que des étapes légèrement ondulées ou plates qui ne laissent aucun repos au groupe moteur.

Paris-Nice et Paris-les-Pyrénées-Paris seront donc, cette année, deux grands événements d'une saison motocycliste au calendrier particulièrement copieux. Les enseignements à en tirer sont nombreux ; ils nous prouveront, sans nul doute, l'extraordinaire vitalité d'un sport qui réunit touristes, sportifs et simples usagers, au nombre de jour en jour plus grand.

GUERIGNY

☞ **DISPARITION.** — Mardi 10 janvier, à 7 h. 1/4, Auguste Henry a quitté le domicile de ses parents, où il n'a pas reparu. Les personnes qui pourraient donner des nouvelles sont priées d'en aviser ses parents M. HENRY, à Guérigny.

Age : 18 ans. Taille, 1 m. 60, veston noir à rayures de couleur, pantalon kaki, chandail, verdâtre, capuchon noir, casquette noire à visière de cuir, gros brodequins. — Signe particulier : bègue beaucoup.

☞ **On peut se procurer « PARIS-CENTRE » chez M. THEPENIER, buraliste, au Greux.**

POUGUES-LES-EAUX

☞ **A Pougues-les-Eaux, PARIS-CENTRE est en vente chez M. THIBAULT, Café Conti, Avenue de la Gare et au Kiosque du Parc.**

VARENNES-LES NEVERS

☞ **A Varennes-les-Nevers, PARIS-CENTRE est en vente chez M. PASSERONS buraliste.**

SAONE-&-LOIRE

AUTUN

BANQUET DE LA SOCIÉTÉ DE TIR

Dimanche soir a eu lieu la distribution des prix du concours de tir organisé par ce groupement et dont nous avons donné le palmarès.

Un banquet fort apprécié avait réuni à 8 h. à l'hôtel Brot, une trentaine de sociétaires sous la présidence de M. Guignard et du capitaine Roy, délégué du ministre de la guerre, auxquelles les agapes la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Au dessert, M. Guignard, en un discours éloquent et très écouté, fit le parallèle des distributions de prix d'avant-guerre et de celle d'aujourd'hui, la première après sept années d'interruption. Si le décorum n'est plus aussi somptueux, la camaraderie reste la même. Le but, lui aussi, est changé, puisque par suite de la suppression du 63e territorial la nouvelle société devient une société sportive qui par son entraînement, contribuera à la réduction du service militaire que le pays appelle de tous ses vœux.

A l'issue du banquet, une quête faite au profit des Pupilles de la Nation a produit la somme de 40 francs.

CONFÉRENCE DE GARNISON

Une conférence de garnison sera faite aux officiers le 10 février à 15 heures, dans la salle d'honneur de la caserne Changarnier, à Autun, par le chef d'escadron Richomme du 1er R.A.C. sur la liaison entre l'artillerie et l'infanterie dans l'appui direct d'un régiment.

MM. les officiers de complément en résidence à Autun ou sur le territoire de la 7e subdivision, sont priés d'y assister. Tenue facultative.

A l'Officiel. — M. Marius Guignard, vice-président de la Société de tir du 63e territorial a reçu de M. le Ministre de la Guerre une lettre de félicitations pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve en contribuant à l'œuvre d'éducation physique et de préparation au service militaire. Nos vives félicitations.

Au 29e. — 41 officiers venant du 56e d'infanterie de Chalon dissout, sont affectés au 29e à Autun.

BOURBON-LANCY

PERCEPTION DES DROITS D'ENTRÉE AU CHAMP DE FOIRE

A la suite d'une enquête faite par 4 conseillers municipaux, lors de la foire du mois de décembre, au sujet de la perception qui ne donnait pas les résultats escomptés. Le conseil municipal a décidé d'apposer au champ de foire des affiches prévenant les vendeurs, des taxes qu'ils devront acquitter, et les engageant à se munir des tickets d'entrée se rapportant exclusivement aux animaux amenés.

En outre, afin d'éviter le plus possible l'encombrement occasionné sur le champ de foire par les véhicules, ces derniers seront imposés d'un droit de stationnement dont le montant est indiqué par le barème suivant :

Voitures à 2 roues, 0 fr. 50 ; voitures à 4 roues, 1 fr 50 ; camion automobile 4 fr. ; cheval attelé ou attaché à la voiture 1 fr. ; âne attelé ou attaché à la voiture 0 fr. 50.

LE CREUSOT

Pupilles de la Nation. — Le paiement des allocations aux Pupilles de la Nation, aura lieu, à la mairie, le 28 janvier, de 8 heures à midi et de 14 à 16 heures.

Accident. — Par suite de la rupture de la chaîne de levage du mouton de sa machine, M. Pierre Villette, 30 ans, grutier aux aciéries du Breuil, habitant Marmagne, a été atteint à la main droite par la tête de bielle qui lui a écrasé deux doigts. Le blessé subira une incapacité de travail d'un mois environ.

Récompense. — La médaille de sauvetage vient d'être décernée à M. Lesavre, habitant Ecuisses.

Société amicale des chasseurs du Creusot et ses environs. — Le président de la Société nous communique la note suivante :

A la réunion générale du 15 janvier, malgré ma démission, vous m'avez à nouveau, pour la troisième fois, réélu président de notre société. J'apprécie hautement votre confiance et vous en remercie sincèrement, mais pour des raisons dont je ne veux pas faire état ici, je suis à nouveau dans l'obligation morale de donner ma démission. Je viens donc vous convoquer en assemblée générale extraordinaire pour le dimanche 29 janvier à 14 h. 30, salle des Amis du Creusot, rue Clemenceau, 45.

Je regrette infiniment de vous causer ce dérangement, mais je tiens, vu la complexité des questions à traiter, à ce que tous les sociétaires soient présents à cette réunion.

En raison de cette convocation, les battues seront suspendues le dimanche 29 janvier.

DIGOIN

☞ **On trouve « PARIS-CENTRE » en vente chez Madame veuve CAULFUTY, angle de la rue Basse et avenue de la Gare.**

☞ **Nos PETITES ANNONCES paraissent le mercredi et le samedi.**

CHER

BOURGES

LE CRIME DE LA RUE D'AURON

L'enfant a été coupé en morceaux par le boucher Lumet

BOURGES, 25 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Aujourd'hui relâche, comme il convient après une journée bien remplie. Aux renseignements que nous avons donnés hier en dernière heure, nous pouvons ajouter que l'interrogatoire de Nadine a fourni quelques précisions complémentaires.

On a appris notamment que l'enfant devait subir le sort que l'on sait, est venu au monde le 27 juin et qu'il fut transporté dans la nuit chez Mme Rebecca, où il fut dépecé.

L'interrogatoire des témoins s'est terminé mardi soir à 10 heures ; sans nouvelles arrestations. Mais la séance fut chaude.

Lumet a été ramené à Bourges. Il a été aussitôt conduit au cabinet de M. le Juge d'Instruction, il était assisté de Me Boisdon, avocat.

Il n'a pas été autrement surpris de son arrestation, à laquelle il s'attendait. Comment d'ailleurs pouvait-il penser que le drame resterait entouré de voiles suffisants pour que seul, il put échapper, alors que les autres acteurs étaient sous les verroux ?

Ses déclarations au juge n'ont apporté aucun indice nouveau. Il reste à la justice à préciser son rôle dans cette affaire et les mobiles qui l'ont poussé à se faire le complice des femmes dont il fut l'ami.

Cette affaire peut réserver des surprises encore intéressantes.

UNE AUTO DANS LE CANAL

Mardi soir, M. Pacault, négociant à Saint-Benin-d'Azy (Nièvre), venu à Bourges pour affaires, avait rangé sa voiture près du canal. Sans qu'on sache comment l'automobile s'en alla à la dérive, et l'avant plongea dans le canal. La voiture a été retirée ce matin.

Le temps. — Température : nuit, la plus basse + 5°4 ; la plus haute + 8°.

Hauteur barométrique à midi : 754 m/m 5.

Prévisions pour jeudi : amélioration prochaine. Des averses sont encore possibles, temps nuageux à éclaircies par vent Sud-Ouest.

(Communiqué par M. l'Abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges).

Enquête. — Une enquête est ouverte sur le projet d'affectation du rez-de-chaussée de l'immeuble annexe de la Cathédrale, dit Grange des Dîmes et de la taxe de balayage. Les réclamations sont reçues à la mairie.

Vol. — Une bicyclette appartenant à M. Audoire, charcutier, place Planchat, et déposée dans le couloir de sa maison, a été dérobée mardi soir.

Etat-civil :

Naissances. — Camille Michon, rue de l'Ile-d'Or ; — Jacques Vigne, cour des Jacobins.

Décès. — Madeleine Brun, veuve Paratier, 87 ans, rue Taillegrain ; — Marie Lionnet, veuve Durand, 73 ans, route d'Issoudun ; — Célestine Auguet, femme Loreil, 76 ans, rue Moyenne ; — Pierre Huet, 71 ans, rue Fulton ; — Francine Ricrot, femme Potteline, 30 ans, rue Berthelot.

Le Concours national de pêche à la ligne se tiendra à Vierzon le 9 juillet

VIERZON, 25 janvier (de notre correspondant particulier). — Les membres de la Société des pêcheurs à la ligne de Vierzon, le Barbillon, viennent de tenir leur réunion générale à la mairie de Vierzon, sous la présidence de M. Cosson, qui prend la parole :

Il annonce que l'Administration a supprimé les postes de garde-pêche de Vierzon, de Saint-Florent, de Saint-Amand et d'Henrichemont, afin de constituer une brigade mobile sous la surveillance directe de l'inspecteur de Bourges. Il souhaite que ces agents suffisent à la répression du braconnage. Le président a fait choix d'un garde spécial, pour les lots de la Société de Vierzon.

Il annonce aussi que la Société procède au réempoissonnement de l'étang d'Aubucét. Le conservateur a promis son appui.

L'usine Saint-Jacques, de Montluçon, a offert 50 francs, comme dédommagement des pertes subies pour déversement des acides dans le Cher. La Société a accepté.

En ce qui concerne les demi-tarifs, la compagnie s'est refusée à accorder des demi-tarifs aux pêcheurs, à l'occasion des concours, sous prétexte que ceux-ci ne sont pas des sportifs. M. Péraudin, président d'honneur, a pris l'affaire en mains. La Société compte sur lui.

L'Assemblée générale a fixé au 9 juillet, le grand concours national de pêche à la ligne. Il aura lieu dans le canal.

VIERZON

Caisse d'épargne. — Durant les séances des 21 et 22 janvier, il a été versé à la caisse d'épargne de Vierzon, 317.158 francs 60 et retiré 138.118 fr. 45.

LA CHAPELLE-D'ANGILLON

Défaut d'éclairage. — Alphonse Gauvin, 38 ans, conducteur d'auto chez M. Mallet-Râteau à Aubigny-sur-Nère, fait l'objet d'un procès-verbal pour ne pas avoir allumé le phare à l'arrière de l'automobile qu'il conduisait.

MENETOU-SALON

Probité. — Ces jours derniers, les jeunes Marcel Remangeon et Louis Chantrot ont trouvé une montre en or qu'ils ont remise à l'instituteur, pour être déposée à la mairie.

SAINT-SATUR

Fermeture tardive. — Deux aubergistes de Saint-Satur, Jules Guillot, 44 ans, et Mme Péné, née Rosine Habert, 46 ans, se sont vu dresser procès-verbal pour ne pas avoir fermé leur débit à l'heure réglementaire.

Quatre ou cinq jeunes gens qui se trouvaient chez le premier et une dizaine chez le second, ont pu s'éclipser à la vue des gendarmes.

SAINT-GEORGES-DE-POISIEUX

Services télégraphique et téléphonique. — Les services télégraphique et téléphonique fonctionnent, depuis le 16 janvier 1922, dans la localité de Poisieux (commune de Saint-Georges-de-Poisieux).

La taxe réduite de 50 centimes par unité de conversation, sera applicable aux communications téléphoniques échangées entre Poisieux et les localités situées dans les cantons de Saint-Amand-Montrond, et de Saulzais-le-Potier.

LÉRÉ

CAISSE MUTUELLE D'ASSURANCES CONTRE LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

La Société d'assurances contre la mortalité du bétail de la commune de Léré, s'est réunie en assemblée générale, le 15 janvier, à 14 heures, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Jules Thirat, assisté de MM. Henri Pinon, secrétaire ; Armand Thirot, trésorier; Henri Bailly, Jules Beauvois, Agricole Coquillat et Célestin Egrot, assesseurs.

La séance ouverte, le trésorier a rendu compte de sa gestion, qui se solde par un avoir net en caisse au 31 décembre 1921, de 5.305 fr. 05.

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE CAISSE DE CRÉDIT AGRICOLE

Dans une réunion du Conseil d'administration de la Mutuelle Bétail, en date du 20 décembre, sur la proposition de M. Breloy, vice-président, les membres du bureau ont manifesté le désir de créer à Léré, une Caisse de Crédit agricole et ont chargé M. Thirot, président de s'occuper des renseignements nécessaires pour la création de cette caisse.

Par l'intermédiaire de M. Chollet, conseiller général du canton de Léré ; M. Blin, professeur d'Agriculture et adjoint à la direction des Services Agricoles du Cher, a bien voulu fournir un dossier contenant les renseignements les plus précis et très détaillés pouvant servir à la création de cette caisse.

A la fin de la séance du 15 janvier, M. le Président soumet cette affaire à l'assemblée dont une grande partie des membres n'y a attaché que peu d'importance. Ce qui a donné lieu à l'ajournement de cette question.

CORRECTIONNELLE DE BOURGES

Le pilleur de troncs d'église a été acquitté en raison de son jeune âge

BOURGES, 25 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — E. Changeux, 34 ans, cordonnier, rue des Minimes, et son amie Elise Villedarie, sont condamnés pour coups et blessures à deux mois de prison.

— Le jeune N. M..., âgé de 15 ans, porcelainier à Vierzon-Village, et M. Louis, même endroit, ont volé dans les troncs des églises. Etant donné leur jeune âge, le tribunal les acquitte comme ayant agi sans discernement.

— A. Maquaire, 28 ans, chiffonnier, 50 francs d'amende, 30 francs de dommages-intérêts et confiscation de l'engin, pour délit de chasse.

— Louis Thomas, 22 ans, journalier, à Saint-Caprais, 8 jours de prison pour vol.

— Alexandre Bruneau, 19 ans, manœuvre à Vierzon-Ville, 1 mois de prison pour vol d'une bicyclette.

— Fernand Progin, 22 ans, manœuvre à Bourges, 1 mois de prison pour outrages à agents.

SAINT-AMAND-MONTROND

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 24 janvier 1922

— Julien Stamer, journalier, sans domicile fixe, est condamné à un mois de prison pour défaut de carnet anthropométrique.

— Edouard Gardet, 70 ans, originaire d'Alençon, journalier, sans domicile fixe, qui est poursuivi pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique écope un mois de prison.

— Pierre Dumont, 54 ans, originaire de Saône-et-Loire, journalier, sans domicile fixe, qui n'était pas non plus en possession du carnet d'identité réglementaire s'en tire avec 15 jours de prison.

— Maria Martinot, 29 ans, demeurant à Jouet-sur-l'Aubois, dont nous avons annoncé récemment l'arrestation et qui comparait sous l'inculpation de suppression d'enfant, est condamnée à 2 mois d'emprisonnement. Défenseur : Me Nouvion.

— Georges Allegret, 22 ans, André Gennetiot, 17 ans et Auguste Audebert, 20 ans, cultivateurs à Lignières sont poursuivis pour coups et blessures sur la personne de Raymond Martinat, 19 ans, cultivateur au même lieu.

Après les débats et la plaidoirie de Me Demerson, les prévenus sont condamnés : Allegret et Audebert à 50 francs d'amende chacun et Gennetiot à 30 francs d'amende.

— Gabriel Pouvy, 48 ans marchand d'ânes, sans domicile fixe fait opposition à un jugement de défaut de ce tribunal du 20 décembre 1921 qui l'avait condamné à 100 francs d'amende pour chasse sans permis, 100 francs, prix du permis général et à 2 mois de prison pour menaces sous conditions envers le garde particulier Apied.

Après avoir entendu les explications du prévenu et de Me Demerson, son défenseur, le tribunal a enlevé la prison qui est remplacée par 200 francs d'amende.

— Louis Désiré, 30 ans, employé chez M. Tissier, entrepreneur de camionnage à Saint-Amand se présente à l'audience sous la triple inculpation de rebellion, outrages envers le commissaire de police et ivresse. Il ne se souvient plus de rien, mais pour lui rafraîchir la mémoire le tribunal le condamne à 1 mois de prison, 100 francs d'amende et à 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse. Le bénéfice de la loi de sursis lui est accordé en ce qui concerne la prison.

— Poursuivis pour avoir vendu leur pain au dessus de la taxe, Louis Cherrier, 46 ans et Stéphane Bureau, 48 ans, boulangers à Saint-Germain-des-Bois, sont condamnés pour spéculation illicite, le premier à 500 francs d'amende, plus 15 francs d'amende et le second à 300 fr. d'amende plus 15 francs d'amende pour infraction à l'arrêté municipal. Il a en outre ordonné que le jugement serait publié et affiché conformément à la loi.

— Les nommés Simon Giraud, Marie Bellereau et Brault, hôteliers à Lignières qui sont poursuivis pour défaut d'affichage du prix de leurs chambres sont condamnés à 25 francs d'amende chacun.

— Une affaire de chasse aux alouettes à la Sionnée dont sont inculpés Louis Labonne, Raymond Labonne, Jules Pouillard et Gilbert Gendre, demeurant tous à Saint-Amand, a été renvoyée à huitaine.

— Marcel Maurier, 19 ans, cultivateur à Vesdun a été condamné à 16 francs d'amende pour chasse sans permis et à 100 francs d'amende, prix du permis général. Son père est déclaré civilement responsable.

— Poursuivi pour vol d'un arbre le nommé Jean Pénard, 54 ans, journalier à Ourouer-les-Bourdelins a été condamné à 100 francs d'amende.

L'audience est levée.

SANCERRE

LA SAINT-VINCENT

Ne voulant pas laisser perdre leurs bonnes vieilles traditions, les vignerons Sancerrois ont comme tous les ans, fêté dignement leur saint patron.

Cette fête tombant le dimanche a été, suivant l'habitude, remise au lundi.

A dix heures, la messe traditionnelle a réuni à l'église, la majorité de la population vigneronne sancerroise.

A l'issue de cette cérémonie, chacun est allé festoyer en compagnie de ses invités, et le soir un grand bal, donné dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, par un brillant orchestre, a duré jusqu'au lendemain matin, à six heures.

La fête a recommencé le soir et a continué jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Légion d'honneur. — M. le capitaine Moraud, de la gendarmerie de Sancerre, a reçu du général Janin, commandant le 8e corps, la Légion d'honneur.

LA GUERCHE

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Dans la nuit du samedi au dimanche, un commencement d'incendie a eu lieu dans la tuilerie appartenant à MM. Voiseau père et fils, route de Sancoins à La Guerche.

150 à 200 châssis ont été la proie des flammes. L'incendie a été rapidement éteint par le personnel de l'usine. On ignore les causes du sinistre ; les pertes sont couvertes par une assurance.

Etat civil :

Naissances. — Gisèle Boucher ; — Robert Dupuis, à la Bernarderie.

Décès. — Simon Roux, 61 ans, journalier à l'Etang du Pin ; — Simon Ture, 69 ans, journalier à Fonfrin ; — Claude Chaugny, 52 ans, aux Chaumes.

Concert. — Rompant la monotonie des longs et tristes dimanches d'hiver, une note brillante et gaie est jetée par le concert offert par la Société Aide et Protection mutuelle des Mutilés et Anciens Combattants du canton de La Guerche.

Devant une salle comble, les artistes du Cercle Symphonique Nivernais, ont retenu l'attention du public ; le chanteur Barré l'a captivée; hilarante de gaieté lorsque Alvéry, dans ses chansons bouffonnes, tient la scène.

Le Cercle Symphonique Nivernais qui a répondu si gracieusement à l'appel des Mutilés et Anciens Combattants de la Grande Guerre, a droit à toute leur gratitude.

Musique, chansons et monologues, prestidigitation, ont enchanté l'auditoire, aussi ce sont des « Au revoir » et non des adieux qu'ont reçu les artistes à leur départ.

COUY

Fermeture tardive. — Pour ne pas avoir fermé son débit à l'heure réglementaire, Julien Sirot, 28 ans, aubergiste à Couy, s'est vu dresser procès-verbal ainsi que les 5 consommateurs qui y étaient installés : Constant Policard, 31 ans, cultivateur ; Célestin Gaudry, 32 ans, maçon ; Louis Poirier, 17 ans, cultivateur, tous trois à Couy, Maurice Semance, 70 ans, menuisier à Charentonnay et René Moussé, 24 ans, cultivateur au hameau des Ormeaux, commune de Sévry.

ALLIER

Les Anciens Combattants de Cusset refusent de contribuer au paiement du passif du « Ravitaillement »

Dans son assemblée générale du 22 janvier, l'union a voté à l'unanimité la motion suivante :

Les anciens combattants du canton de Cusset,

Considérant que le conseil général de l'Allier a voté la mise à la charge du département du passif de l'Office du Ravitaillement à concurrence de 240.000 francs ;

Considérant qu'il n'est pas établi que l'Office du Ravitaillement a un passif régulier justifié ;

Qu'aucun examen sérieux de la comptabilité et de la gestion du gérant ne paraît avoir été effectué ;

Qu'en tous cas, en admettant qu'un passif existe, il importerait de rechercher les causes de ce passif et d'établir si celui-ci ne doit pas incomber à ceux qui, ayant la direction de l'Office, en ont retiré des bénéfices ;

Considérant, dans ces conditions, qu'il est inadmissible que les contribuables du département de l'Allier paient des impôts pour couvrir un passif non justifié, en tous cas non établi.

Proteste à l'unanimité contre le vote du conseil général ;

Demande qu'une vérification complète de la comptabilité et de la gestion de l'Office de Ravitaillement soit faite, et charge leur président honoraire, M. Chateau, député, conseiller général du canton de Cusset, de porter la présente motion à la connaissance de ses collègues, lors de la prochaine réunion du conseil général.

MOULINS

RÉUNION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de l'Allier se réunira demain vendredi, à 14 heures 30, pour délibérer sur les questions suivantes :

Construction du pont de Châtel-de-Neuvre ; choix du projet.

École normale d'institutrices : location d'un jardin potager pour expériences.

Création de foires à Vallon-en-Sully.

Sanatorium François-Meunier : affaires diverses, dotation et budget de 1922.

Budget départemental : revision du projet d'emprunt.

LE CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le conseil de préfecture tiendra samedi 28 courant, une audience au rôle de laquelle figure notamment une opposition formée par la Société du Casino des Fleurs, de Vichy, à une contrainte des contributions indirectes, en paiement de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

Dans notre promenade, sur les cours, à Moulins, nous avons constaté que, déjà, de nombreux exposants ont commencé leurs installations.

Nous avons remarqué notamment, en face le kiosque de musique, que le sympathique J.-M. BLANC, de Beaulon (Allier), dont la renommée n'est plus à faire, puisqu'il est hors concours depuis fort longtemps et titulaire de 185 médailles, expose cette année :

Ses célèbres **véleuses**, très appréciées par les connaisseurs ;

Ses **ruches** et articles de tous genres pour l'apiculture ;

Ses **pastilles** au miel et au sel de Vichy, si goûtées par les gourmets ;

Enfin, sa **cire** en pains et gaufrée, universellement appréciée.

VICHY

LA « SIDI-BRAHIM »

Le 21 janvier, au siège social, s'est tenue l'assemblée générale de la Société des anciens chasseurs à pied de Vichy et des environs.

Après l'approbation de la situation financière et l'admission de nouveaux membres, il a été procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1922.

Ont été élus :

Présidents d'honneur : M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'État, capitaine de réserve de chasseurs alpins ;

Docteur Houlbert, médecin major de réserve de chasseurs alpins.

Présidents honoraires : M. Lasteyras, maire de Vichy ; M. Epinat, industriel.

Président actif : M. Carton.

Vice-présidents : MM. Montagne et Bécaud.

Secrétaires : MM. Delaire et Maridet.

Trésoriers : MM. Silvy et Purseigle.

Commission de contrôle : MM. Péronnet, Drut, Talabard et Lebreton

Porte-drapeau : M. Chausson.

ESTIVAREILLES

DEUX CAMBRIOLAGES

La gendarmerie enquête actuellement sur deux cambriolages qui ont été commis dans la nuit du 22 au 23 courant, le premier au préjudice de M. Guillaumet, tailleur d'habits, auquel deux pièces de drap d'une valeur de 296 francs ont été dérobées, le second au préjudice de M. Panalier, journalier, auquel une somme de 274 francs a été dérobée.

ACCORDÉONS
Catalogue illustré en couleurs. Prix : 1 fr.
DEDENIS, f., Brive Corrèze

A LA CORRECTIONNELLE DE MONTLUÇON

Les mouilleurs de lait sont condamnés

MONTLUÇON, 25 janvier (de notre correspondant particulier, par téléphone). — Le Tribunal prononce les condamnations suivantes :

— Louis Perrais, 43 ans, journalier, sans domicile fixe, 15 jours de prison, pour défaut de carnet anthropométrique.

— Mme Beligon, 48 ans, cultivatrice à Chambon, a mis en vente sept mottes de beurre auxquelles il manquait en tout 123 grammes. 200 francs d'amende.

— Pour avoir mis en vente du lait mouillé dans une proportion de 12 % et écrémé dans celle de 30 %, J. Nicolaon, 26 ans, laitier, à Teillet Argenty, est condamné à 15 jours de prison avec sursis et 200 francs d'amende, à l'affichage et insertion comme de coutume.

— Pour avoir mis en vente du lait mouillé dans une proportion de 15 %, M. Penichon, 33 ans, laitier à Montluçon est condamné à 200 francs d'amende, à l'insertion et à l'affichage.

— M. Perrin, cultivateur à Durdat-Larequille, est condamné pour coups à 100 francs d'amende.

— Alexandre Barreay, 30 ans, et Léon Chaumes, poursuivis pour coups réciproques sont condamnés chacun à 16 francs d'amende.

— 25 francs d'amende chacun à deux ouvriers d'usine de Montluçon qui ont fait voyager leurs chiens sans billet.

DANS TOUS LES CAFÉS, DEMANDEZ UN
LILET
KINA AU VIN BLANC DU PAYS DE SAUTERNES
DIX GRANDS-PRIX

MONTLUÇON

AGRESSION NOCTURNE

La police de Montluçon a ouvert une enquête sur une agression nocturne suivie d'une tentative de vol commises par le sieur M. B..., demeurant rue des Usines, sur deux ouvriers qui, vers 23 heures, regagnaient leur domicile.

L'INDUSTRIEL INDÉLICAT

Au sujet de l'affaire que nous avons signalée dans notre numéro du 24 courant, sur le directeur d'usine qui prit la fuite en oubliant de payer ses ouvriers, il faut lire : M. André Guillemet, qui est l'industriel en question et qui, jusqu'à présent, n'a pu être retrouvé.

Les contraventions. — La klaxon n'est plus autorisé qu'en campagne. Son usage dans les rues de Montluçon a valu aux conducteurs des autos 166 F 9 et 2714 F une contravention à chacun d'eux.

— M. Auguste Baussier, commerçant à Désertines, se promenait de nuit sur une voiture qui n'avait pas de lanterne allumée : contravention.

— La même cause a abouti aux mêmes résultats pour MM. Gilbert Bernadon, 58 ans, cultivateur, à Huriel ; François Favarcin, 60 ans, cultivateur à Viplaix, et Georges Berthet, 17 ans, domestique, chez M. Michaud, laitier, à Montluçon.

— M. Louis Simon, 18 ans, domestique, à Venas, pour vélo non éclairé : contravention.

Arrestation. — Hier soir, les gendarmes de service en ville, apercevaient rue de la République, un vieillard qui allait de porte en porte pour solliciter des aumônes.

Les représentants de l'autorité mirent fin à cette lucrative occupation, en appréhendant le vieillard, un sieur Auguste Thiesse, 62 ans, sans domicile fixe et sans carnet anthropométrique.

Trouvaille. — M. Lhospitallier, menuisier, rue des Forges, a trouvé sur la voie publique, une couverture qu'on peut lui réclamer.

Arrestation. — La police a arrêté François Charveiron, 27 ans, journalier, qui devra purger deux mois de prison, à la suite d'une condamnation encourue pour chasse de nuit avec engin prohibé.

Les accidents du travail. — M. Maurice Clément, 27 ans, menuisier, à la Menuiserie Ouvrière, demeurant rue Victor-Hugo, donnait du « fer » à son rabot, quand la lame tomba et vint le blesser à la main droite. 10 jours d'incapacité de travail.

— M. Michel Céna, 53 ans, ouvrier plâtrier, chez MM. Perrot et Chicoix, entrepreneurs, en soulevant une échelle a attrapé une entorse au poignet droit. 12 jours d'incapacité de travail.

— Le jeune Jean Meunier, 16 ans, apprenti serrurier, chez M. Pierre Octave, et demeurant rue des Ribes, a reçu un grain de meule à émeri dans l'œil droit. 4 jours d'incapacité de travail.

— M. Jean Pays, 32 ans, homme d'équipe à la gare de Montluçon, demeurant à Marmignolles, serrait un frein d'un wagon, quand il tomba de celui-ci sur le sol. Dans sa chute, l'employé a été blessé au front. 10 jours d'incapacité de travail.

— M. Joseph Martinais, 48 ans, chaudronnier, à l'usine des Fers-Creux, demeurant rue des Forges, a reçu sur le pied gauche une étampe de fonte. 10 jours d'incapacité de travail.

État-civil :

Naissances. — Julia Leluteau ; — Jean Broquin.

Décès. — Jean Petaulon, 58 ans ; — Marie Dupré, 29 ans, épouse Pasquier, à Montgâcher ; — Gilberte Thomiot, 71 ans, épouse Varenne ; — Marie Patary, 84 ans, veuve Démeron, aux Gourinat ; — Alice Dubois, 17 ans.

LOIRET

MONTARGIS

La Société d'émulation étudie le vieux Montargis

Le 19 janvier, à 17 heures, les membres de la Société d'Émulation se sont réunis, en séance ordinaire, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Ouachée. Étaient présents: MM. l'abbé Lane, Pouillot, G. Barrier, Voisin, D. Bonpain, chanoine Corcuff, P. Moussoir, R. Gourdin, H. Le Roy.

— Ces Messieurs ont examiné avec intérêt un plan de Montargis du XVIIIe siècle où se remarque particulièrement la ligne de la première enceinte se reliant au château.

Un membre avait également déposé sur le bureau des tuiles à rebord gallo-romaines, trouvées récemment sur l'emplacement de la ville antique qui couvrait 35 à 40 hectares de la prairie des Closiers.

— M. H. Le Roy rappelle qu'à l'occasion du centenaire du poète montargois Alexandre Levain, la Société voudra sans doute commémorer le souvenir de l'homme de lettres, auteur de plusieurs comédies : Lantara, l'Ange du Pardon. A. Levain est mort en 1876. M. Ouachée, président et le secrétaire demanderont à M. le maire de Montargis la conservation de sa sépulture.

Puis M. G. Barrier fait connaître en un bref exposé le résultat des découvertes faites en 1863 par M. Guignebert, ancien maire de la ville, au hameau des Closiers. Il résulte de ce mémoire que M. Le Roy père avait rédigé sur les notes de son honorable ami, qu'une ville gallo-romaine importante, s'élevait autrefois sur l'emplacement des Closiers. Quantité d'objets, de substructions, de monnaies romaines et gauloises même ont été trouvées. Cette ville a été détruite au IIe siècle par les Barbares.

M. Barrier donne lecture d'observations à ce sujet. Il développe les deux points suivants : 1° il se trouve en désaccord sur la possibilité que les eaux de la Fontaine de l'Yvoi aient pu être jamais amenées sur l'emplacement de la ville antique ; 2° il abonde dans le sens de l'opinion de M. Le Roy père : jamais les Romains n'ont connu le drainage par tuyaux.

Le travail, si intéressant, de M. Barrier, sera déposé aux archives.

A ce sujet, M. R. Gourdon fait connaître qu'il sera en mesure à la prochaine séance de présenter des observations sur la dénomination de Fontaine de l'Yvoi, dont il a été trouvé trace dès le XIIe siècle.

M. l'abbé Lane, ayant mis à jour, au Château, un massif de maçonnerie près de l'emplacement de l'ancien Donjon, détruit en 1696, sur l'ordre de Louis XIV, demande qu'une commission veuille bien examiner ces restes. MM. Barrier et Le Roy sont désignés à cet effet.

Prochaine séance le jeudi 2 février.

LA GRIPPE FAIT DES RAVAGES

La grippe exerce en ce moment ses ravages à Montargis et dans l'arrondissement. Le nombre des personnes alitées est considérable.

Les Mutilés. — L'assemblée générale de la section des Mutilés du Loiret de Montargis, aura lieu le 29 janvier, à 14 heures, dans une salle de la rue Perrer, sous la présidence de M. Roy.

Bibliothèque populaire. — La bibliothèque populaire, fermée depuis quelque temps, sera ouverte à nouveau au public à dater d'aujourd'hui 26 courant.

État civil :

Naissances. — Georgette Foubert, — Yvonne Daveau, — Victor Grivot, — Jean Sergent, — Andrée Frédet, — Paul Fadet.

Mariage. — Fernand Guillemet et Marthe Moreau.

Décès. — Marie Courat, veuve Guite, 83 ans ; — Jeanne Laudinet, veuve Rollin, 61 ans ; — Augustine Prévot, veuve Jolly, 74 ans ; — Marie Adam, veuve Petit, 72 ans ; — Henri Pepin, 33 ans ; — Emilie Gautard, veuve Jeuilly, 71 ans.

SÈVE FOURNIER
à la Fine champagne

PUISEAUX

ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES

Dimanche eut lieu le scrutin de ballottage pour l'élection des quatre conseillers municipaux restant à élire. Sur 523 électeurs, inscrits et 304 votants, ont obtenu :

MM. Emile Berthier, négociant, 187 voix, élu; Henri Bordry, industriel, 154 voix, élu ; Georges Monceau, rentier, 113 voix, élu ; François Péguy, cultivateur, 96 voix, élu.

Viennent ensuite : MM. Henri Huri, 50 ; Eugène Bordry, 47 ; Paul Siriex, 27 ; Gustave Bordry, 21.

CHAMBON-LA-FORET

UNION DES COMBATTANTS ET MOBILISÉS

Il vient de se créer à Chambon, sous la dénomination « d'Union des Combattants et Mobilisés », une association entre tous les anciens soldats de la commune.

Le bureau est ainsi composé : président, V. Gauberville ; vice-président, docteur Hurgué ; trésorier, P. Rager ; trésorier-adjoint, R. Desbordes ; secrétaire, Raymond ; secrétaire-adjoint, E. Séjourné ; membres, J. Mousset, Callard, E. Mousset, L. Mousset, D. Barrier, A. Barrier, R. Moindreau.

Le Conseil municipal de Montargis et le Grand prix de motos

Le Conseil municipal de Montargis s'est réuni sous la présidence de M. Laroche, premier adjoint.

M. Fouquin, 2e adjoint, assiste à la séance ainsi que 21 conseillers municipaux.

— M. Giguet donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

— Une longue discussion s'engage sur le budget de 1922, qui est revenu non approuvé du Conseil d'État, en ce qui concerne le projet d'édifice à élever sur le Pâtis. Le Conseil va tourner la difficulté en utilisant les crédits destinés à la construction d'une salle de réunion.

— Le commissaire de police de Montargis est proposé pour la 1re classe. Doit-on, comme cela était avant guerre, ramener le commissariat à la 3e classe. Quelques conseillers font valoir l'économie qui en résulterait pour la ville, obligée de parfaire le traitement ; ils estiment qu'un jeune commissaire remplirait les fonctions, puisqu'aussi bien d'autres s'en sont déjà fort bien acquittés. La majorité décide que le commissariat sera rangé dans la 1re classe. 15 conseillers votent pour, un seizième s'abstient, 7 disent non carrément.

— Le Conseil se montre d'avis de tenir pour définitivement solutionnée l'affaire Garde et de faire remise à ce dernier de la somme de 2.246 fr. 55.

— Le Conseil décide qu'aucune des salles de la rue Périer ne pourra être louée à des professeurs de musique.

— Il donne acte de l'attribution de statues à la ville par le ministère de l'Instruction publique.

— Il nomme comme délégués à la revision des listes électorales au conseil de prud'hommes, M. Boffin et M. Alpa Alexandre.

— Une demande de subvention pour la course Paris-Les-Pyrénées-Paris est repoussée, la ville ayant déjà à fournir un gros effort financier pour les Grands Prix de France.

— La ville prend l'engagement de subvenir aux dépenses de la Compagnie des sapeurs-pompiers et ce, pour une période de 15 années.

— Il est décidé que la salle de réunions de la rue Périer s'appellera dorénavant salle Paul-Bert.

— Le conseil approuve les plans et devis d'un agrandissement à l'école des garçons.

— Il approuve l'ouverture de différents crédits et un avenant au traité constitutif du collège de garçons.

— M. le Président rend compte de l'organisation de la course internationale de motocyclettes. Le circuit a été choisi ; il aura lieu aux portes de Montargis et non en forêt. Le Conseil adjoint au syndicat d'initiative en plus du maire et des deux adjoints, deux de ses membres, MM. Gardette et Giguet, qui voudront bien se joindre à la commission d'organisation.

— Sur la demande de M. Giguet, on veillera à la remise en état du chemin Saint-Denis.

Et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SERMAISES-DU-LOIRET

ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal a procédé, dimanche, à l'élection du maire. M. le docteur Gustave Delagour, conseiller général, a été élu maire, par 7 voix contre 5, à M. Armand Bellier.

BOURSE DE PARIS

du 25 janvier

3 %, 56.55 ; 3 % amortissable, 69.25 ; 5 % 1915-1916, 80.20 ; 4 % 1917, 64.60 ; 4 % 1918 non lib., 64.25 ; Ouest-État 4 %, 320 ; Tunis 1892, 267 ; Afrique Occidentale, 320 ; Ville de Paris 1899, 247,50 ; 1910 3 %, 255.25 ; 1912, 206 50 ; 1917, 499 ; Banque de France, 5530 ; Comptoir d'Escompte, 918 ; Crédit Foncier, 780 ; Oblig. comm. 1903, 312 ; 1912, 165 ; Oblig. Fonc. 1909, 173 ; 5 ½ % 1917 lib., 369 ; Crédit Lyonnais, 1400 ; Est, 628 ; Lyon, 829 ; Midi, 710 ; Nord, 911 ; Orléans, 890 ; Ouest, 630 ; Métro, 395 ; Nord-Sud, 173,50 ; Suez, 5845 ; Argentine 1900, 77 ; Italien 3 ½, 43 ; Japon 1910, 143.25 ; Russes 1867, 48.50 ; 1890 3 %, 16,75 ; Consolidé, 23.75 ; 1891 3 %, 17.00 ; Turc Unifié, 40.85 ; Briansk, 172 ; Rio-Tinto, 1435 ; Sosnowice, 674.

CHANGES

Londres, 51,71 ½ ; **New-York**, 12.24 ½ ; **Allemagne**, 6 1/16 ; **Suisse**, 238 1/4 ; **Italie**, 53 7/8 ; **Espagne**, 183 ½ ; **Hollande**, 418 ; **Belgique**, 95 7/8 ; **Norvège**, 192 ½.

Les poulets jumeaux

On trouve assez fréquemment des œufs contenant deux jaunes. Ce serait une erreur de croire que ces œufs ne puissent donner naissance qu'à un seul poussin, encore que ce soit le cas, de beaucoup le plus fréquent. Une revue allemande signale qu'une expérience poursuivie pendant plusieurs années a permis d'établir que, sur 100 œufs contenant deux jaunes, 5 à 7 donnent naissance au phénomène exceptionnel du jumelage.

Renseignements agricoles

Foires et Marchés de la Région

CORBIGNY. — Le beurre s'est vendu 5.50 et 6 fr. la livre ; les œufs, 6.50 et 7 fr. la douzaine ; les fromages de vache, 0.75 et 1 fr. pièce ; les poulets, de 10 à 12 fr. pièce ; les canards, de 9 à 11 fr. pièce ; les dindes, 5 fr. le kilo ; les lapins, de 10 à 12 fr. pièce les poires d'hiver, 2.50 le quarteron ; les céleris-raves, 0.20 le pied; les pommes de terre, 5 fr. le double-décalitre ; les haricots, 0.75 le litre ; les épinards, 0.15 la poignée ; les noix, 1.10 le litre.

LE CREUSOT. — Foire. — Foire peu approvisionnée en gros bétail, en veaux et en moutons, mais assez bien en porcs. Transactions nombreuses et faciles.

Hausse de 100 fr. par 100 kilos sur les veaux, et de 20 fr. par 100 kilos sur les moutons. Baisse de 30 fr. par 100 kilos sur les porcs. Tendance à la hausse sur les nourrains.

Bœufs de boucherie amenés et vendus, 38, à 2,80 le kilo ; bœufs de travail, 16, vendus de 2.500 à 4.500 fr. la paire ; vaches de boucherie, 18, vendues 2,70 le kilo ; vaches de travail 22, 16 vendues de 1.600 à 2.200 fr. la paire ; vaches laitières, 9, vendues 7, de 900 à 1.500 fr. pièce ; veaux de boucherie, 10, vendus 5,70 le kilo ; moutons 10, vendus 4 fr. le kilo ; porcs gras, 140, 132 vendus 3.60 le kilo ; nourrains amenés 134, 87 vendus de 40 à 120 fr. la pièce ; chevaux amenés 134, 87 vendus de 800 à 1.800 fr. l'un ; ânes amenés et vendus, 3, de 350 à 400 fr. l'un.

SANCOINS (du 25 janvier). — Veaux amenés 85, 1e qualité, 6 francs ; 2e qualité, 5.70 ; 3e qualité, 5.40 le kilo.

Moutons amenés 77, 1e qualité, 4.50 ; 2e qualité, 4.30 ; 3e qualité, 3.90 le kilo.

Porcs amenés 67, 1e qualité, 3.80 ; 2e qualité, 3.60 ; 3e qualité, 3.20 le kilo.

Poules, amenées 220 paires, de 24 à 34 francs la paire ; dindes amenées 40 paires, de 80 à 120 francs la paire ; oies amenées 50 paires, de 55 à 75 francs la paire ; lapins amenés 140 pièces, de 7 à 18 francs la pièce ; beurres amenés 225 kilos, de 9 à 10.50 le kilo ; œufs amenés 200 douzaines, de 6 à 6.25 la douzaine.

TANNAY. — Bœufs d'embouche, amenés 19, vendus 10, la pièce, 2.300 fr. ; de boucherie, amenés 4, vendus 2, le demi-kilo, 1.25 ; taureaux amenés 3, vendus 1, le demi-kilo, 1.25 ; vaches, amenées 25, vendues 12, la pièce, 1.200 francs à 1.500 fr. ; veaux d'embouche, amenés 18, vendus 13, la pièce, 900 fr. à 1.200 fr. ; de boucherie, amenés 14, vendus 8, 500 fr. à 800 fr. ; moutons, amenés, 35, vendus 8, le demi-kilo, 3.90 ; porcs gras, amenés 17, vendus 16, 350 fr. les 100 kilos ; laitons, amenés 32, vendus 30, la pièce 35 fr. ; à 50 fr. ; nourrains, amenés 43, vendus 34, 60 à 80 fr. ; chevaux et juments, amenés 11, vendus 2, de 1.200 à 2.600 fr. ; ânes, amenés 6, vendus 4, de 500 à 900 fr. ; mulets, amenés 3, vendus 1, 900 francs.

La foire a été assez bonne ; les cours sont en baisse ; les transactions sont difficiles.

Au marché du même jour, on cotait : Froment, 58 fr. l'hectolitre ; 68 fr. le quintal ; seigle, 35 fr. l'hectolitre ; 46 fr. le quintal ; orge, 35 fr. l'hectolitre ; 57 fr. le quintal ; avoine, 26 fr. l'hectolitre ; 56 fr. le quintal ; foin, 20 fr. le quintal ; paille, 16 fr. ; farine de froment, 96 fr.

Bœuf, 2.75 le demi-kilo ; veau, 3.50 ; mouton, 3.10 ; porc, 3.75. — Dindes, 2.50 la livre ; oies, 2.25 ; poulets, de 15 à 20 fr. la paire ; beurre, 5 fr. le demi-kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine ; pommes de terre, le double-décalitre, 4.50 ; pain, 1e qualité, 0.95 ; 2e qualité, 0.90.

Halles centrales - Paris

du 25 janvier

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 5.20 ; aloyau, 1e qualité, 7.80 ; paleron, 1e qualité, 3.50.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 8.50 ; épaule, 1e qualité 6.80 ; poitrine, 1e qualité 4.30.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 8.00.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 5.20.

VOLAILLES. — Canards de ferme, la pièce 14; oies, le kilo 7.25 ; poulets Chartre 10 ; poules toutes provenances 9.25.

POISSONS. — Morue salée, le kilo 2.75 ; carpes, 4.50.

LÉGUMES. — Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 180 ; pommes de terre chair jaune, 52 ; pommes de terre chair blanche, 52.

BEURRES. — Charente, Poitou, le kilo, 12.40; Touraine, 12 ; Marchands, 9.00; Normandie, 9.80.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 650 ; Bourbonnais, Nivernais, 620 ; Touraine, 690 ; Etrangers, 465.

FROMAGES. — Gruyère, 3.50 à 9.80 ; Cantal, 2.50 à 5.50.

LE COMITÉ DE DIRECTION DES CHEMINS DE FER

Le Comité de Direction institué par la Convention sur le nouveau régime des chemins de fer pour l'étude des questions communes aux grands réseaux, vient de tenir sa première séance.

On sait que ce Comité comprend le président, un administrateur et le directeur de chaque réseau. Le directeur général des Chemins de fer au ministère des Travaux publics y remplit les fonctions de commissaire du Gouvernement.

Le Comité a élu comme président M. Stéphane Dervillé, président de la compagnie P.-L.-M., et comme vice-président, M. le baron Edouard de Rothschild, président de la Compagnie du Nord. M. Marcel Peschaud, secrétaire général de la Compagnie d'Orléans, M. Jourdain, ingénieur en chef adjoint à la direction de la Compagnie P.-L.-M., ont été délégués, l'un dans les fonctions de secrétaire général du Comité, l'autre dans les fonctions d'ingénieur en chef du Comité, et M. Grelat, auditeur au Conseil d'État, a été nommé secrétaire général adjoint du Comité.

RATIONNEMENT DES POULAINS

Un agriculteur de l'Ouest nous demande avis au sujet de rations à donner à des poulains de deux à trois ans.

Il est assez difficile de se prononcer sur une question posée aussi sommairement, en l'absence de renseignements sur la race, le degré de développement que les poulains sont susceptibles d'acquérir dans le pays où ils doivent achever leur développement.

Quoi qu'il en soit, les types de rations qui nous sont soumis et pour lesquels on nous demande avis, paraissent suffisants. Il y a lieu, cependant, d'en modifier le mode de distribution.

En voici la composition :

Avoine .... 2 litres ½
Farine d'orge ou maïs concas... 1 litre
Paille de froment hachée...... 2 litres

Le tout humecté huit à dix heures à l'avance et administré deux fois par jour, matin et soir.

Dans la ration du matin, on ajoute 6 grammes de phosphate tribasique de chaux.

Durant le jour, les poulains sont mis en liberté au pacage. En hiver, remplacer le pacage — quand il pleut — par 4 kilogr. de foin et 2 k. 500 de paille de froment. En hiver et au printemps, donner 1 k. 500 de carottes coupées.

On peut remplacer le litre de farine d'orge par 1 litre de son de froment préparé en mash ou barbotage, avec avoine, pour distribuer en mélange tiède au repas du soir. Laisser la paille entière pour que le poulain puisse se distraire durant la nuit ; ne pas l'humecter à l'avance.

SUPRÊME BUTEAU
Apéritif Hygiénique et Rafraîchissant
BUTEAU & Cie, Les Bourdelins (Cher)

Sélectionnez vos grains d'avoine

Le procédé n'est pas compliqué : remplissez un cuvier d'eau jusqu'aux deux tiers environ. Versez-y l'avoine de semence préalablement nettoyée et triée, et agitez avec un bâton. Les grains lourds tombent au fond du cuvier ; étendez-les en couches minces dans un endroit bien aéré où ils vont se ressuyer et le lendemain vous pouvez les semer. Les graines de semence obtenues de cette façon ont une amande bien fournie ; la levée est régulière, les plantes vigoureuses et le rendement en grains comme en paille, augmenté dans de notables proportions.

En employant cette méthode et en la comparant à la simple sélection au tarare et au trieur, M. Desriot a obtenu les résultats les meilleurs pour l'avoine de Coulommiers.

	Graines	Pailles
	kilog.	kilog.
Graines passées au tarare..	2.085	3.665
Graines passées au trieur..	2.132	3.950
Graines lourdes	2.223	4.042
Graines légères	2.039	3.220

Si vous avez une surface trop considérable à ensemencer, il est évident que la sélection à l'eau serait un trop grand surcroît de travail ; mais vous pouvez mettre cette méthode à profit pour préparer la semence nécessaire à une de vos pièces de terre dont vous garderez l'avoine comme semence pour l'année prochaine.

L'ART D'ÊTRE BELLE ?
Servez-vous toujours de
Cire Aseptine
Grands Magasins, Parfumeries, Pharmacies.
Servez-vous aussi de POUDRE ASEPTINE
poudre de riz incomparable.

MEMENTO

CERTIFICATS D'ORIGINE

Le Consul de Belgique vient de faire connaître aux Chambres de commerce que, depuis le 20 courant, la taxe des certificats d'origine est ramenée à 2 fr. 50 papier, soit 1 franc or.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE
— 21 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

IX. — ARRIVÉE INATTENDUE DU « VIEUX BOB »

(Suite)

« Voyez-vous, mistress Rance, j'ai là un trésor, oh ! un véritable trésor ! » Elle avait demandé ce que c'était que ce trésor, mais l'autre l'avait agacée, disant qu'il voulait en faire la surprise au vieux Bob, à son retour ! Enfin, le prince Galitch lui avait qu'il venait de découvrir « le plus vieux crâne de l'humanité ! »

Mrs Edith n'avait pas plutôt prononcé cette phrase que toute la gaieté du vieux Bob s'écroula ; une fureur souveraine se répandit sur ses traits ravagés et il cria :

— Ça n'est pas vrai !... Le plus vieux crâne de l'humanité, il est au vieux Bob ! c'est le crâne du vieux Bob !

Et il hurla :

— Mattoni ! Mattoni ! fais apporter ma malle, ici !... ici !...

Justement Mattoni traversait la Cour de Charles le Téméraire avec le bagage du vieux Bob sur son dos. Il obéit au professeur et apporta la malle devant nous. Sur quoi le vieux Bob, prenant son trousseau de clefs, se jeta à genoux et ouvrit la caisse. De cette caisse, qui contenait des effets et du linge pliés avec beaucoup d'ordre, il sortit un carton à chapeau et, de ce carton à chapeau, il sortit un crâne qu'il déposa au milieu de la table parmi nos tasses à café.

— Le plus vieux crâne de l'humanité, dit-il, le voilà !.... C'est le crâne du vieux Bob !.... Regardez-le!... C'est lui! Le vieux Bob ne sort jamais sans son crâne !...

Et il le prit et se mit à le caresser, les yeux brillants et ses lèvres épaisses écartées à nouveau par le rire. Si vous voulez bien vous représenter que le vieux Bob savait imparfaitement le français et le prononçait mi à l'anglaise, mi à l'espagnole — vous voyez et vous entendez la scène ! Rouletabille et moi, nous n'en pouvions plus et nous nous tenions les côtes de rire. D'autant mieux que, dans ses discours, le vieux Bob s'interrompit lui-même de rire pour nous demander quel était l'objet de notre gaieté. Sa colère eut auprès de nous plus de succès encore et il n'est pas jusqu'à Mme Darzac, qui ne s'essuyât les yeux, parce que, en vérité, le vieux Bob était drôle à faire pleurer avec son plus vieux crâne de l'humanité. Je pus constater à cette heure où nous prenions le café qu'un crâne de deux cent mille ans n'est point effrayant à voir, surtout si, comme celui-là, il a toutes ses dents.

Soudain le vieux Bob devint sérieux. Il éleva le crâne dans la main droite, et, l'index de la main gauche appuyé au front de l'ancêtre :

— Lorsqu'on regarde le crâne par le haut, on note une forme pentagonale très nette, qui est due au développement notable des bosses pariétales et à la saillie de l'écaille de l'occipital ! La grande largeur de la face tient au développement exagéré des accords zygomatiques !... Tandis que, dans la tête des troglodytes des Baoussé-Roussé, qu'est-ce que j'aperçois?...

Je ne saurais dire ce que le vieux Bob aperçut, dans ce moment-là, dans la tête des troglodytes, car je ne l'écoutais plus, mais je le regardais. Et je n'avais plus envie de rire du tout. Le vieux Bob me parut effrayant, farouche, factice comme un vieux cabot, avec sa gaieté en fer-blanc et sa science de pacotille. Je ne le quittai plus des yeux. Il me sembla que ses cheveux remuaient ! Oui, comme remue une perruque. Une pensée, la pensée de Larsan qui ne me quittait plus jamais complètement, m'embrasa la cervelle ; j'allais peut-être parler quand un bras se glissa sous le mien, et je fus entraîné par Rouletabille.

— Qu'avez-vous, Sainclair ?.. me demanda, sur un ton affectueux, le jeune homme.

— Mon ami, fis-je, je ne vous le dirai point, car vous vous moqueriez encore de moi...

Il ne me répondit pas tout d'abord et m'entraîna vers le boulevard de l'Ouest... Là, il regarda autour de lui, vit que nous étions seuls, et me dit :

— Non, Sainclair, non.... je ne me moquerai point de vous... car vous êtes dans la vérité en le voyant partout autour de vous. S'il n'y était point tout à l'heure, il y est peut-être maintenant... Ah ! il est plus fort que les pierres !... Il est plus fort que tout !... Je le redoute moins dehors que dedans !... Et je serais bien heureux que ces pierres que j'ai appelées à mon secours pour l'empêcher d'entrer m'aident à le retenir.... Car, Sainclair, je le sens ici !

Je serrai la main de Rouletabille, car moi aussi, chose singulière, j'avais cette impression... je sentais sur moi les yeux de Larsan.... je l'entendais respirer.... Quand cette sensation avait-elle commencé ? Je n'aurais pu le dire.. Mais il me semblait qu'elle m'était venue avec le vieux Bob.

Je dis à Rouletabille, avec inquiétude :

— Le vieux Bob ?

Il ne me répondit pas Au bout de quelques instants, il fit :

— Prenez-vous toutes les cinq minutes la main gauche avec la main droite et demandez-vous : « Est-ce toi Larsan ? » Quand vous vous serez répondu, ne soyez pas trop rassuré, car il vous aura peut-être menti et il sera déjà dans votre peau que vous n'en saurez rien encore !

Sur quoi, Rouletabille me laissa seul sur le boulevard de l'Ouest. C'est là que le père Jacques vint me trouver. Il m'apportait une dépêche. Avant de la lire, je le félicitai sur sa bonne mine. Comme nous tous, il avait cependant passé une nuit blanche ; mais il m'expliqua que le plaisir de voir enfin sa maîtresse heureuse le rajeunissait de dix ans. Puis il tenta de me demander les motifs de la veille étrange qu'on lui avait imposée et le pourquoi de tous les événements qui se poursuivaient au château depuis l'arrivée de Rouletabille et des précautions exceptionnelles qui avaient été prises pour en défendre l'entrée à tout étranger. Il ajouta même que, si cet affreux Larsan n'était point mort, il serait porté à croire qu'on redoutait son retour. Je lui répondis que ce n'était point le moment de raisonner et que, s'il était un brave homme, il devait, comme tous les autres serviteurs, observer la consigne en soldat, sans essayer d'y rien comprendre ni surtout de la discuter. Il me salua et s'éloigna en hochant la tête. Cet homme était évidemment très intrigué et il ne me déplaisait point que, puisqu'il avait la surveillance de la porte Nord, il songeât à Larsan. Lui aussi avait failli être victime de Larsan : il ne l'avait pas oublié. Il s'en tiendrait mieux sur ses gardes.

Je ne me pressai point d'ouvrir cette dépêche que le père Jacques m'avait apportée et j'avais tort, car elle me parut extraordinairement intéressante dès le premier coup d'œil que j'y portai. Mon ami de Paris qui, sur ma prière, m'avait déjà renseigné sur Brignolles m'apprenait que ledit Brignolles avait quitté Paris la veille au soir pour le Midi. Il avait pris le train de dix heures trente-cinq minutes du soir. Mon ami me disait qu'il avait des raisons de croire que Brignolles avait pris un billet pour Nice.

Qu'est-ce que Brignolles venait faire à Nice ? C'est une question que je me posai et que, dans un sot accès d'amour-propre, que j'ai bien regretté depuis, je ne la soumis point à Rouletabille. Celui-ci s'était si bien moqué de moi lorsque je lui avais montré la première dépêche m'annonçant que Brignolles n'avait point quitté Paris, que je résolus de ne point lui faire part de celle qui m'affirmait son départ.

Puisque Brignolles avait si peu d'importance pour lui, je n'aurais garde de l' « excéder » avec Brignolles ! Et je gardai Brignolles pour moi tout seul ! Si bien que, prenant mon air le plus indifférent, je rejoignis Rouletabille dans la Cour de Charles le Téméraire. Il était en train de consolider avec des barres de fer la lourde planche de chêne circulaire qui formait l'ouverture du puits, et il me démontra que, même si le puits communiquait avec la mer, il serait impossible à quelqu'un qui tenterait de s'introduire dans le château par ce chemin de soulever cette planche, et qu'il devrait renoncer à son projet. Il était en sueur, les bras nus, le col arraché, un lourd marteau à la main.

Je trouvai qu'il se donnait bien du mouvement pour une besogne relativement simple, et je ne pus me retenir de le lui dire comme un sot qui ne voit pas plus loin que le bout de son nez ! Est-ce que je n'aurais pas dû deviner que ce garçon s'exténuait volontairement, et qu'il ne se livrait à toute cette fatigue physique que pour s'efforcer d'oublier le chagrin qui lui brûlait sa brave petite âme ?

Mais non ! Je n'ai pu comprendre cela qu'une demi-heure plus tard, en le surprenant étendu sur les pierres en ruines de la chapelle, exhalant, dans le sommeil qui était venu le terrasser sur ce lit un peu rude, un mot, un simple mot qui me renseignait suffisamment sur son état d'âme : « Maman !... » Rouletabille rêvait de la Dame en noir !... Il rêvait peut-être qu'il l'embrassait comme autrefois, quand il était tout petit et qu'il arrivait tout rouge d'avoir couru, dans le parloir du collège d'Eu. J'attendis alors un instant, me demandant avec inquiétude s'il fallait le laisser là, et s'il n'allait point par hasard dans son sommeil laisser échapper son secret. Mais, ayant avec ce mot soulagé son cœur, il ne laissa plus entendre qu'une musique sonore. Rouletabille ronflait comme une toupie. Je crois bien que c'était la première fois que Rouletabille dormait réellement depuis notre arrivée de Paris.

J'en profitai pour quitter le château sans avertir personne, et, bientôt, ma dépêche en poche, je prenais le train pour Nice. Ensuite j'eus l'occasion de lire cet écho de première page du « Petit Niçois » : « Le professeur Stangerson est arrivé à Garavan où il va passer quelques semaines chez Mr Arthur Rance, qui s'est rendu acquéreur du fort d'Hercule, et qui, aidé de la gracieuse Mrs Arthur Rance, se plaît à offrir la plus exquise hospitalité à ses amis dans ce cadre pittoresque et moyenâgeux.

A la dernière minute nous apprenons que la fille du professeur Stangerson, dont le mariage avec M. Robert Darzac vient d'être célébré à Paris, est arrivée également au fort d'Hercule avec le jeune et célèbre professeur de la Sorbonne. Ces nouveaux hôtes, nous descendent du Nord au moment où tous les étrangers nous quittent. Combien ils ont raison! Il n'est point de plus beau printemps au monde que celui de la Côte d'Azur ! »

A Nice, dissimulé derrière une vitre du buffet, je guettai l'arrivée du train de Paris dans lequel pouvait se trouver Brignolles. Et, justement, je vis descendre mon Brignolles ! Ah ! mon cœur battait ferme, car enfin ce voyage dont il n'avait point fait part à M. Darzac ne me paraissait rien moins que naturel ! Et puis, je n'avais pas la berlue : Brignolles se cachait, Brignolles baissait le nez. Brignolles se glissait, rapide comme un voleur, parmi les voyageurs, vers la sortie. Mais j'étais derrière lui. Il sauta dans une voiture fermée, je me précipitai dans une voiture non fermée. Place Masséna, il quitta son fiacre, se dirigea vers la Jetée-Promenade et, là, prit une autre voiture ; je le suivais toujours. Ces manœuvres me paraissaient de plus en plus louches. Enfin la voiture de Brignolles s'engagea sur le même chemin que lui. Les nombreux détours de cette route, ses courbes accentuées me permettaient de voir sans être vu. J'avais promis un fort pourboire à mon cocher s'il m'aidait à réaliser ce programme, et il s'y employa le mieux du monde. Aussi arrivâmes-nous à la gare de Beaulieu. Là, je fus bien étonné de voir la voiture de Brignolles s'arrêter à la gare, et Brignolles descendre, régler son cocher et entrer dans la salle d'attente.

(A suivre).

APRÈS LA MORT DE BENOIT XV

C'est dans le courant de la semaine prochaine que tous les cardinaux, réunis en conclave, désigneront son successeur

Définitivement réglés, il y a sept siècles, les rites de l'élection sont minutieusement observés

LISTE DES CARDINAUX ÉLECTEURS AU CONCLAVE ROMAIN

FRANCE. — Andrieu (Paulin), né en 1849, archevêque de Bordeaux.

Billot, né dans le diocèse de Metz, en 1846, cardinal de curie.

Dubois, né en 1856, archevêque de Paris.

Luçon, né en 1842, archevêque de Reims.

Maurin, né en 1858, archevêque de Lyon.

BELGIQUE. — Mercier, né en 1851, archevêque de Malines et primat de Belgique.

ESPAGNE. — Beulloch y Vivo (Jean), né en 1864, archevêque de Burgos.

Martin de Herrera y de la Iglesia, né à Salamanque, archevêque de Compostelle.

Merry del Val, ancien secrétaire d'Etat de Pie X.

Soldeville y Romero, né à Zamora, en 1843, archevêque de Saragosse.

Vidal y Barraquer, né en 1868, archevêque de Tarragone.

ANGLETERRE. — Bourne, né à Southwark, en 1861, archevêque de Westminster.

Gasquet, né à Londres, en 1846.

Logue, archevêque d'Armagh et primat de l'Irlande, né le 1er octobre 1840.

ETATS-UNIS. — Dougherty, né en 1865, archevêque de Philadelphie.

O'Connel, né en 1860, archevêque de Boston.

CANADA. — Bégin, né en 1840, archevêque de Québec.

AMERIQUE DU SUD. — Arcoverde de Albuquerque Cavalcanti (Joachim), né en 1850, à Pernambuco, archevêque de Rio-de-Janeiro. C'est le premier cardinal américain du Sud.

AUTRICHE. — Csernach, né en 1852, archevêque de Gran.

Piffl, né en 1864, archevêque de Vienne.

ALLEMAGNE. — Bertram, né à Hildesheim, en 1859, évêque de Breslau.

Faulhaber, né en 1869, archevêque de Munich.

Schultz, né à Paderborn, en 1871, archevêque de Cologne.

HOLLANDE. — Van Rossum, préfet de la Propagande, né en Hollande, en 1854.

POLOGNE. — Dalbor, né en 1869, archevêque de Gnesen et de Posen, primat de Pologne.

Kakowski, né en 1863, archevêque de Varsovie.

PORTUGAL. — Mendès Bello, patriarche de Lisbonne, né en 1842.

Skrbensky-Hristo (de), né à Olmutz, en 1863.

Vico, né en 1847, évêque de Porto.

ITALIE. — Ascalesi, né en 1872, archevêque de Bénévent.

Bacilieri, né en 1842, évêque de Vérone.

Boggiani, né en 1863.

Cagiano de Azevedo, né en 1845.

Gagliero, né en 1838, évêque de Frascati.

Françia-Nava di Bontife, né en 1846, archevêque de Catane.

Giorgi, né en 1856.

La Fontaine, né en 1860, d'un père originaire de la Suisse française. Archevêque et patriarche de Venise. Légat pontifical aux fêtes du centenaire du Dante à Ravenne. Francophile avéré.

De Laï, né en 1853, évêque de Sabine. Secrétaire de la congrégation consistoriale, la plus importante et la plus puissante des congrégations. Un bourreau de travail.

Laurenti, né en 1861, à Sinigaglia.

Lega, né en 1860.

Marini, né à Rome, en 1843.

Mistrangelo, né en 1852, archevêque de Florence.

Pompili, né en 1858, évêque de Velletri.

Prisco, né en 1836, archevêque de Naples.

Ragonesi, né en 1850.

Ranuzzi di Bianchi, né en 1857.

Richelmy, né en 1850, archevêque de Turin.

Sbarreti, préfet de la congrégation du Concile.

Scapinelli di Leguigno.

Sili, né en 1846, préfet de la signature.

Tacci, né en 1863.

Valfre di Bonzo, né en 1853.

Bisletti, né en 1856, secrétaire d'Etat et ca-

Gasparri, né en 1852, secrétaire d'Etat et camerlingue.

Granito di Belmonte, né en 1851, à Naples, évêque de Palerme.

Lualdi, né à Milan, le 12 août 1858. Archevêque de Palerme.

Maffi, né en 1858, archevêque de Pise.

Ratti, né à Milan, en 1857, archevêque de Milan. — Vannutelli, né en 1836, doyen du Sacré-Collège.

Les journaux considèrent comme *papabile* ces sept derniers cardinaux

SI LE NOUVEAU SOUVERAIN N'EST PAS ÉLU PAR « L'ACCLAMATION » OU « L'INSPIRATION » LES DEUX TIERS DES VOIX SONT NÉCESSAIRES

L'élection d'un Pape étant de la plus grande importance, on a établi d'une manière très minutieuse les règles qui doivent s'y observer ; ces règles sont édictées par les constitutions d'Alexandre III (3e concile de Latran), de Grégoire X (2e concile de Lyon, 1274), et d'autres pontifes. Sauf le cas où l'observation de ces prescriptions deviendrait moralement impossible, il est ordonné aux cardinaux de faire l'élection dans le plus bref délai, dans la ville même où le Pape vient de mourir et où se trouve réunie la majorité des membres du Sacré Collège. Après la mort de Pie IX, quelques cardinaux demandèrent que le conclave se tînt hors de Rome ; mais la majorité des cardinaux jugea plus expéditif de procéder à l'élection dans Rome, d'autant plus qu'aucune difficulté sérieuse n'entravait la liberté du Sacré Collège.

Neuf jours sont laissés aux cardinaux pour célébrer les funérailles du pontife défunt et pour préparer l'élection du successeur ; le dizième ou le onzième jour, ils doivent tous se réunir en « conclave », c'est-à-dire observer la plus rigoureuse clôture, ne prendre chacun avec soi qu'un prêtre, un serviteur, et ne garder pour le service général que les quelques personnes indispensables. Leur devoir est de hâter le choix du nouveau Pape. Cette élection se fait « ordinairement » par « scrutin secret ». Il y a deux autres modes également admis par le droit : « l'inspiration ou acclamation », qui a lieu lorsque tous les cardinaux réunis se trouvent d'accord pour vénérer l'un d'eux comme Pape ; le « compromis » par lequel le Sacré Collège convient de s'en remettre à quelques-uns de ses membres du soin d'élire le pontife. Quant au scrutin qui est le mode le plus ordinaire de l'élection, il doit avoir lieu deux fois par jour : une fois le matin après la messe et une fois le soir. Chaque cardinal écrit sur un bulletin le nom du collègue pour qui il vote ; les bulletins sont recueillis avec la diligence prescrite et lus à haute voix en présence de tous les cardinaux réunis seuls dans une salle spéciale. Celui-là est élu qui obtient les deux tiers des suffrages des électeurs présents.

Si le scrutin est sans résultat, on brûle aussitôt les bulletins de vote dans une cheminée en ayant soin d'y mêler un peu de paille humide. Les personnes qui se trouvent au dehors aperçoivent la fumée, de teinte foncée, et comprennent aussitôt que l'élection est à recommencer. Au contraire, si l'élection est terminée, on brûle les bulletins sans y mêler de paille mouillée, de sorte qu'une fumée grisâtre, mais claire, indique au peuple, réuni sur la place Saint-Pierre, que le Pape est élu.

Lorsqu'il ne se dessine point de majorité dans le « scrutin », on a recours à ce que l'on appelle « l'accession ». Chaque cardinal écrit sur un bulletin le nom du cardinal auquel il accède, et qui doit avoir eu au moins une voix dans le vote précédent ; s'il ne veut accéder à aucun cardinal, il doit écrire sur son bulletin : « nemini — à personne ». Comme pour le scrutin, on se réunit deux fois par jour jusqu'à ce que l'un des cardinaux obtienne les deux tiers des suffrages.

⁂

Voici d'ailleurs quelques détails techniques précis sur la façon dont sont rédigés les bulletins de vote, et de quelle manière s'opère le dépouillement du scrutin.

Dès que l'élu a accepté son élection, il jouit de la plénitude de la juridiction pontificale sur toute l'Eglise ; il désigne le nom qu'il prend, le fait annoncer au peuple de la manière qu'il croit la plus opportune et décide du moment où le conclave doit ouvrir ses portes. Les baldaquins qui se trouvent au-dessus des sièges des cardinaux s'abaissent, tandis que celui du nouvel élu demeure.

Le secrétaire de la congrégation consistoriale, qui est devenu de droit secrétaire du conclave, met sur la tête de l'élu la calotte blanche et les deux premiers cardinaux diacres l'accompagnent au pied de l'autel pour y faire une courte prière ; ils le conduisent ensuite derrière ce même autel où des vêtements pontificaux de diverses mesures sont déposés dès le début du conclave. Là, le nouveau Pape, aidé par les maîtres de cérémonies, revêt les bas blancs, les pantoufles rouges avec croix d'or, la soutane et la ceinture blanches, le rochet, la mosette rouge bordée d'hermine et l'étole ; il retourne ensuite à l'autel pour y donner la première bénédiction, au Sacré-Collège, admettre au baiser de la main chaque cardinal, les embrasser et recevoir l'anneau du Pêcheur que lui passe au doigt le cardinal camerlingue. Cette cérémonie achevée, le doyen des cardinaux diacres s'achemine processionnellement vers Saint-Pierre pour annoncer au peuple le grand événement.

Lors de l'élection de Léon XIII, le cardinal Caterini parut dans la loge extérieure de Saint-Pierre et annonça l'avènement du Pontife. Brisé par l'âge et l'émotion, il ne fut pas entendu du peuple. Il fallut que Dom Bartolomeo Grassi-Landi, conclaviste du cardinal Oreglia, s'écriât de sa voix de stentor : « Il cardinal Pecci col nome di Leone XIII », le cardinal Pecci avec le nom de Léon XIII.

Si le nouveau Pape n'était pas encore revêtu de la dignité épiscopale au moment de son élection, c'est au cardinal évêque d'Ostie qu'il appartiendrait de le consacrer. Il en a seul le droit. Quelques jours après l'élection du Pape, a lieu son couronnement avec le cérémonial prescrit, en la présence des cardinaux, des prélats, des dignitaires ecclésiastiques, des personnes laïques autorisées à y assister et spécialement des diplomates accrédités près le Saint-Siège ; c'est le doyen des cardinaux diacres qui pose sur la tête du Pontife la Tiare à trois couronnes, insigne particulier de la dignité pontificale.

Le Cardinal Gasparri a convoqué les Cardinaux

S. Em. le cardinal Gasparri, camerlingue, est chargé, de par sa fonction, de prévoir la préparation du Conclave, d'accord avec le prince Chigi, maréchal du Conclave. Il a donc avisé tous les cardinaux étrangers, lesquels se sont déjà mis ou vont se mettre en route pour Rome. En 1914, en Italie, sur l'ordre du ministère, un compartiment de 1re classe leur avait été réservé à partir de la frontière.

Le Conclave s'ouvrira probablement le jeudi 2 février, après les « novemdiali », les neuf jours de prières qui se font pour le Pape défunt à Saint-Pierre, et dans toutes les églises de Rome. Il sera précédé de la messe du Saint-Esprit, célébrée dans la chapelle Sixtine. Un évêque y prononcera un sermon en latin, recommandant aux cardinaux de procéder à l'élection pontificale promptement et de choisir le plus digne.

P

I

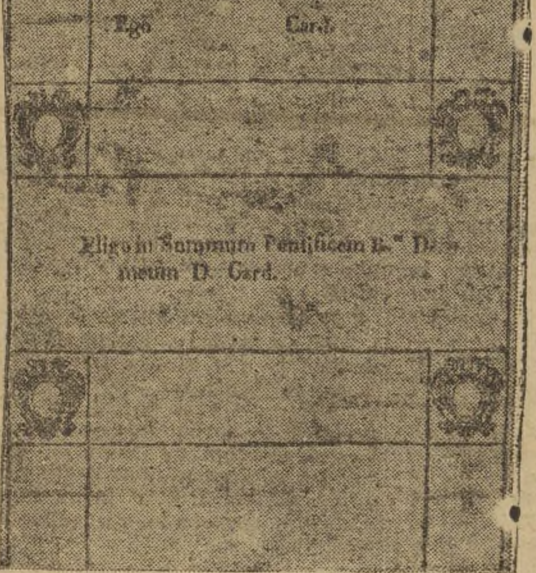
Ego Card.

Eligo in Summum Pontificem R.mum D. meum D. Card.

II

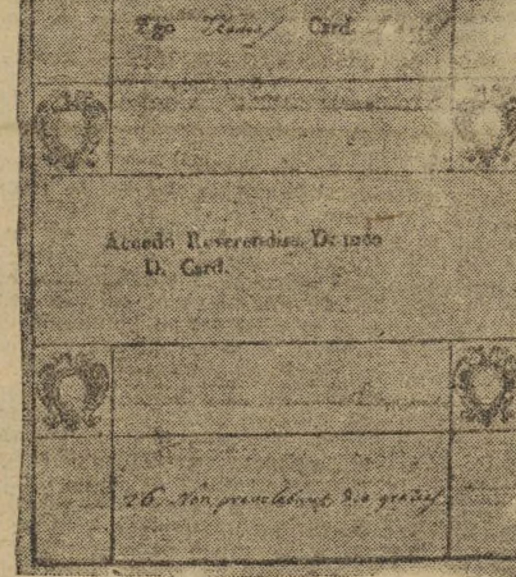
Ego Thomas Card.

Accedo Reverendiss. D. meo D. Card.

26. Non prævalebunt Deo gratias

III

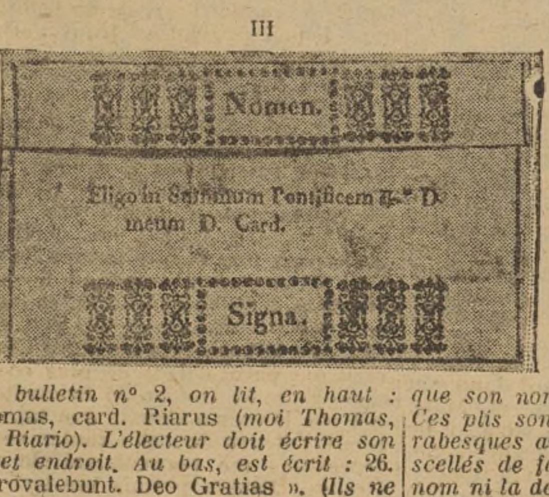
Nomen.

Eligo in Summum Pontificem R.mum D. meum D. Card.

Signa.

IV

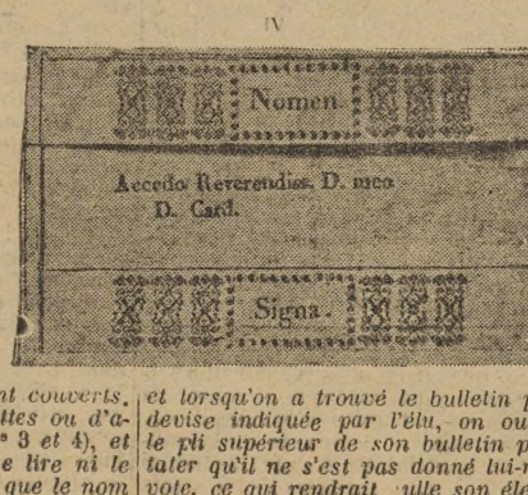
Nomen.

Accedo Reverendiss. D. meo D. Card.

Signa.

Sur le bulletin n° 2, on lit, en haut : Ego Thomas, card. Riarus *(moi Thomas, cardinal Riario). L'électeur doit écrire son nom à cet endroit. Au bas, est écrit :* 26. « Non provalebunt. Deo Gratias ». *(Ils ne prévaudront pas. Grâces à Dieu). A cet endroit, en effet, chaque cardinal doit écrire une devise choisie par lui et dont il doit faire usage constamment dans tous les scrutins.*

A côté de la devise, il inscrit aussi son numéro d'ordre dans le Sacré-Collège. Au milieu du bulletin, il écrit le nom du cardinal qu'il veut élire. Cette opération étant terminée, l'électeur plie le bulletin de façon que son nom et sa devise soient couverts. Ces plis sont couverts de vignettes ou d'arabesques au verso (voir les nos 3 et 4), et scellés de façon qu'on ne puisse lire ni le nom ni la devise de l'électeur et que le nom de l'élu reste seul visible. Les inscriptions sur les plis (nomen) nom, (signa) devise, empêcheront les scrutateurs d'ouvrir par mégarde le pli qui doit demeurer cacheté. Si l'on n'a pas obtenu la majorité requise pour l'élection, les bulletins sont brûlés tels quels. Si, au contraire, l'élection est faite, l'élu doit dire quelle est sa devise. On ouvre alors le pli inférieur des bulletins, laissant fermé celui avec l'inscription nomen, et lorsqu'on a trouvé le bulletin portant la devise indiquée par l'élu, on ouvre aussi le pli supérieur de son bulletin pour constater qu'il ne s'est pas donné lui-même son vote, ce qui rendrait nulle son élection.

Après avoir rempli ces formalités, on brûle tous les bulletins. Il faut encore remarquer que les cardinaux ne peuvent se servir de cachets à leurs armes ou initiales, ou portant quelque indication qui puisse les faire reconnaître. Ils se servent de cachets qu'ils ont fait graver pour cette circonstance et qui portent ordinairement une croix, une couronne, un monogramme du Christ ou quelque autre emblème.

LA LUMIÈRE EST PESANTE

LES RAYONS LUMINEUX VENANT DES ÉTOILES S'INCURVENT VERS LES PLANÈTES QU'ILS FROLENT

et donnent l'illusion que ces étoiles se sont déplacées

La photographie *des étoiles faite en plein jour au moment où ces masses en fusion passent à proximité du soleil* a révélé le phénomène.

Le savant EINSTEIN dans ses théories, désormais célèbres a très clairement expliqué ce fait intéressant

Si le photographe portraitiste n'a guère à se préocuper de la brume, le photographe paysagiste et le photographe industriel ayant à exécuter des clichés de plein air en éprouvent souvent les fâcheux effets.

L'atmosphère des villes est rarement très transparente en raison des fumées et des poussières qui sont constamment en suspension dans l'air ; les brumes plus ou moins intenses dues à l'humidité et qui sont particulièrement fréquentes dans certaines régions, produisent d'ailleurs à peu près les mêmes résultats, et les effets en peuvent être évités par les mêmes précautions.

Par temps brumeux, tous les objets quelque peu éloignés paraissent bleutés, et leurs contours sont très peu précis ; ils le sont moins encore sur une photographie exécutée sans précautions spéciales, puisque le voile bleuté dans lequel s'estompent les objets se traduit alors à peu près comme le serait du blanc, même les détails que nos yeux percevraient sont donc, ou couverts d'un voile uniforme, ou du moins très atténués.

Un écran jaune atténue les effets de la brume

Si on regarde le même sujet au travers de lunettes à verres jaunes, ou au travers d'un verre jaune quelconque, le paysage est immédiatement transformé, la brume disparaît, les contrastes augmentent même dans les lointains, et on perçoit dans les ombres des détails qui ne pouvaient y être aperçus à l'œil nu. Non seulement l'aspect paraît modifié, mais il est réellement modifié.

Les fines particules, poussières ou gouttelettes d'eau, en suspension dans l'air diffusent, en effet, de la lumière bleue ; nous ne percevons pas séparément ces particules, excepté quand un rayon de soleil pénètre dans une pièce relativement peu éclairée ; il n'est pas nécessaire en ce cas de remuer beaucoup pour que la poussière soit mise en suspension et traverse le rayon de soleil, où elle apparaît alors de façon très visible, la lumière ainsi réfléchie masquant plus ou moins les objets devant lesquels passe le rayon de soleil.

Si le verre jaune nous permet d'annuler ou d'atténuer les effets de la brume, c'est que, précisément, il absorbe une assez grande proportion de la lumière bleue diffusée par les particules en suspension dans l'air.

La lumière bleue est absorbée

Pour éviter les effets de ce voile atmosphérique, très fréquent en automne et en hiver, il suffit de munir l'objectif d'un écran en verre jaune à faces parallèles, plus ou moins foncé suivant que la brume est intense ou légère, et suivant que le sujet que l'on photographie est à distance grande ou petite.

L'écran, absorbant la lumière bleue, c'est-à-dire les rayons précisément les plus photogéniques, oblige à allonger la pose et à employer une émulsion orthochromatique ou même panchromatique, puisque l'image n'est plus formée que par la lumière verte émanée du sujet.

En bien des cas, un écran jaune très léger suffit ; car la suppression complète de l'effet de brume aurait l'inconvénient d'annuler à peu près les effets de perspective aérienne.

Les photographes, les projectionnistes et tous ceux qui usent d'appareils d'optique, doivent cependant prendre garde que l'atmosphère n'est pas seule à diffuser de la lumière gênante, et que parfois on attribue bien à tort à la brume des effets qui ne sont dus qu'aux poussières et à la buée déposés sur les lentilles. S'assurer que les surfaces des lentilles sont d'une parfaite propreté ; munir l'objectif photographique d'un parasoleil auxiliaire évitant l'accès de la lumière oblique, qui, si elle atteint les lentilles, se trouve toujours réfléchie ou diffusée partiellement vers l'intérieur de la chambre noire.

Ecran rouge pour augmenter la visibilité des étoiles en plein jour

Guidés par les mêmes considérations scientifiques, les astronomes emploient un écran rouge pour rendre les étoiles visibles en plein jour.

Ici encore, il s'agit d'annuler l'effet de la lumière bleue de l'atmosphère, qui seule nous empêche de voir les étoiles en plein jour. Sur la Lune, qui n'a pas d'atmosphère, s'il pouvait exister des habitants, ils verraient le ciel tout noir, piqué d'étoiles brillantes, même au voisinage immédiat du soleil.

L'écran rouge des astronomes arrête complètement la lumière bleue de notre ciel, laissant passer les rayons rouges des étoiles rouges et blanches.

A la vérité, ce truc à lui tout seul ne donnerait pas une visibilité bien grande en plein jour aux étoiles, puisque l'écran absorbe presque tous les rayons lumineux issus de l'étoile et ne laisse passer que les rayons rouges, justement ceux qui ont la moindre action sur la plaque photographique.

Pour vérifier la théorie d'Einstein

Heureusement les astronomes possèdent un autre moyen d'augmenter la visibilité des étoiles : l'emploi de lunettes à grande ouverture. Dans une lunette qui grossit mille fois, le ciel est tout juste aussi brillant qu'il apparaît à l'œil nu : par contre, les étoiles y deviennent un million de fois plus brillantes et se détachent nettement sur le fond peu éclairé du ciel.

Aussi, les astronomes combinent les deux moyens susdits, qui sont indépendants l'un de l'autre et qui additionnent leurs effets. Des essais faits par les frères Lindemann en Angletrerre, par l'astronome Maurice Hamy en France, se sont montrés très encourageants, et donnent espoir qu'on parviendra à une nouvelle vérification de la fameuse théorie de la relativité d'Einstein. Voici comment :

Depuis 1905, Einstein, perfectionnant l'œuvre critique de divers autres physiciens, a fait subir à toutes les lois de la physique de légers remaniements, conséquences de certaines modifications profondes qu'il apporte aux théories fondamentales de la physique. Une des conséquences de sa théorie, dite de la relativité, est que « la lumière ne se propage pas toujours en ligne droite », même dans le vide.

Sans doute, on savait déjà que la lumière ne se propage pas toujours en droite ligne, notamment quand, de l'air, elle passe dans l'eau ou dans le verre ; sinon il n'existerait pas de loupes ou de microscopes ; un prisme, une loupe, impose aux rayons lumineux des changements de direction. Toutefois, il était admis que dans le vide la lumière se propageait en ligne rigoureusement droite.

Einstein a changé cela ; d'après lui, dans le vide, la lumière va bien en ligne droite, excepté quand un rayon frôle un corps quelconque, un astre, une étoile, un soleil ; alors le rayon s'incurve vers l'étoile comme s'il tendait à tomber, et il s'incurve d'autant plus que l'étoile a une plus forte masse.

En d'autres termes, la « lumière est pesante », comme toute forme d'énergie d'ailleurs ; en effet, d'après les idées d'Einstein, la matière elle-même n'est pesante que parce qu'elle est un concentré d'énergie.

Donnons une explication plus concrète de cet énoncé : la lumière est pesante.

Du point A qui est par exemple à la hauteur du sommet de la Tour Eiffel, vous laissez tomber une pierre verticalement ; elle sera au sol en 8 secondes, à peu près.

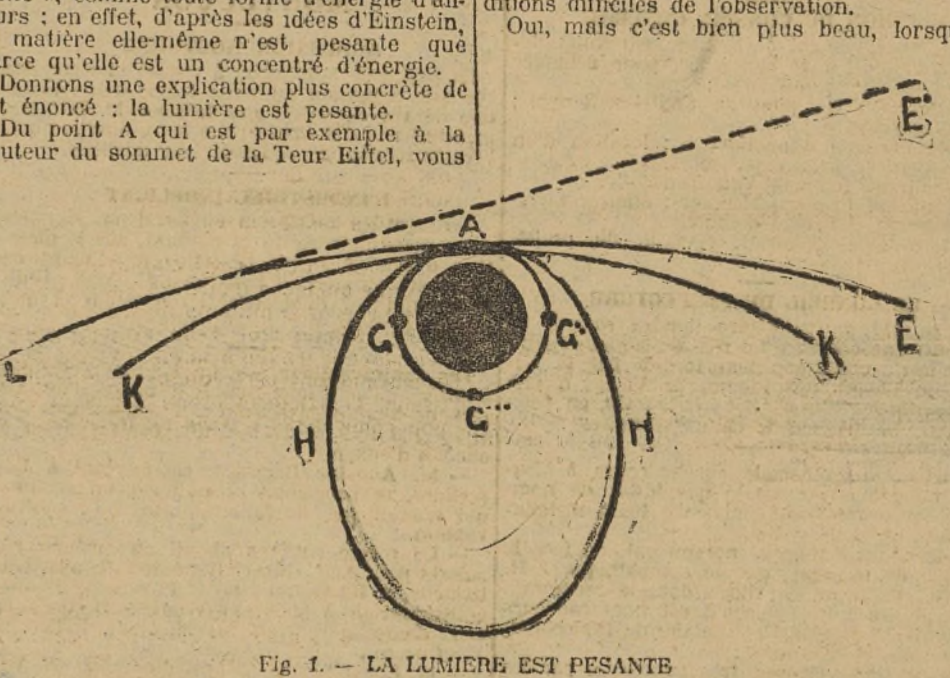

Fig. 1. — LA LUMIERE EST PESANTE

Le rayon lumineux, parti d'une étoile E suit, au voisinage du Soleil, une route incurvée, Un astronome, situé en L, croit voir l'étoile dans la direction E'.

Au lieu de l'abandonner simplement à la pesanteur, vous lancez la pierre « horizontalement » vers la gauche de la figure ; elle tombe tout de même, et d'ailleurs elle parviendra au sol exactement dans le même temps que tout à l'heure, c'est-à-dire en 8 secondes, mais à une certaine distance de la tour, très facile à calculer : à 800 mètres, si vous l'avez lancée à la vitesse de 100 mètres par seconde ; à 8.000 mètres, si c'est un boulet de canon lancé à la vitesse de 1.000 mètres par seconde, etc.

Pour des vitesses de départ plus grandes et pour des parcours par conséquent plus grands, il faut tenir compte de la courbure de la Terre. Supposez un canon (qui n'existe pas encore) qui pourrait imprimer à l'obus une vitesse de départ de 8.000 mètres par seconde ; l'obus partant horizontalement du point A aurait, au bout de 21 minutes (c'est facile à compter) parcouru plus de 10.000 kilomètres, tout en tombant ; mais quoique sa chute, après un si long temps, atteigne des milliers de kilomètres, comme le sol courbe s'est constamment dérobé à lui, l'obus, à ce moment se trouve en G, à 300 mètres du sol, dans les mêmes condition que tout à l'heure, si ce n'est qu'il a contourné la terre sur un quart de son pourtour. Encore 21 minutes et il passe en G', ensuite en G'' contournant le globe terrestre sur une orbite circulaire. L'obus est devenu une petite Lune tournant indéfiniment autour de la Terre ; comme la vraie Lune, il tombe constamment sur la Terre sans cependant atteindre jamais le sol.

Voilà l'effet que produit l'attraction terrestre sur un objet mobile qui la frôle de près à une vitesse de 8 kilomètres par seconde.

Si, au point A, la vitesse de départ de l'obus dépasse 8 kilomètres par seconde, l'objet se trouve emporté sur une orbite plus vaste H H', qui n'est plus circulaire, mais allongée : c'est une ellipse.

Si la vitesse devenait énormément plus grande, 100 kilomètres par seconde, par exemple, ou bien 1.000 kilomètres par seconde, l'obus partant horizontalement de A suivrait la route A-K, ou une route analogue, c'est-à-dire une branche d'hyperbole, il quitterait définitivement la Terre.

Un coup d'œil sur l'ensemble de ces orbites G H K montre que plus grande est la vitesse, moins la courbure est prononcée.

Newton avant Einstein

Transportons-nous à présent de la Terre sur le Soleil. Les mêmes considérations sont encore valables ; un objet frôlant le Soleil horizontalement au point A tend à tomber sur le Soleil et prend d'ailleurs, à égalité de vitesse, une trajectoire encore beaucoup plus incurvée que sur la Terre, vu que la pesanteur est 28 fois plus forte là-bas que chez nous. Pour qu'un mobile décrive presque au contact du Soleil l'orbite circulaire G G' G'', il faut qu'il soit lancé horizontalement à la vitesse de 44 kilomètres par seconde.

Toutes ces conclusions sont classiques depuis que Newton a eu la géniale idée d'assimiler des phénomènes grandioses tels que la chute de la Lune sur la Terre, ou la chute de la Terre sur le Soleil, au phénomène banal de la chute d'un caillou sur le sol.

Einstein survenant considère un rayon lumineux issu d'une étoile E et frôlant le Soleil. Les physiciens, jusqu'à lui, ne doutaient point que ce rayon lumineux ne suivît, dans l'espace vide de matière, une route rigoureusement droite.

La déviation n'est qu'apparente

Mais Einstein dit : Nullement, ce rayon lumineux passant au voisinage du Soleil, va suivre exactement la même route qu'une planète ou une comète, ou un obus, ou une masse matérielle quelconque, qui serait animée de la même vitesse que ce rayon lumineux. Toutefois, comme la vitesse de la lumière (300.000 kilomètres par seconde), dépasse incomparablement les vitesses des obus, et des planètes, et des comètes, la trajectoire du rayon lumineux sera excessivement peu incurvée, et dans les parages du soleil seulement ; sur le reste du chemin, soit avant, soit après, elle se confondra avec une droite.

Si Einstein a dit vrai, un observateur qui veut examiner l'Etoile E doit tourner sa lunette, non point dans la direction E, mais une direction E', d'où lui vient la lumière de l'étoile ; il croit voir l'étoile en E'. La présence du Soleil près du trajet que décrit le rayon lumineux a donc pour effet réel d'incurver le rayon lumineux vers le Soleil, pour effet apparent de reporter l'étoile de E en E', comme si l'étoile s'écartait du Soleil.

D'après Einstein lui-même, l'apparente déviation que le Soleil imprime aux étoiles devant lesquelles il passe, est extrêmement petit, et presque à la limite de ce que les astronomes peuvent mesurer dans les conditions difficiles de l'observation.

Oui, mais c'est bien plus beau, lorsque c'est difficile : c'est la devise des astronomes et des savants, et, d'ailleurs, l'intérêt du problème actuel n'est pas seulement astronomique, il touche aux bases mêmes de la science physique.

La vérification des dires d'Einstein s'imposait, et elle a été faite et l'observation a donné raison à Einstein.

Comment a-t-on pu reconnaître que le soleil, passant au-devant de quelque étoile, semble la dévier et la repousser de E en E'? Dans les feux du Soleil, il est déjà bien difficile de voir l'étoile. Oui, et c'est pourquoi les astronomes ingénieux et patients, ont attendu au 29 mai 1919 pour n'être pas gênés par l'éclat du soleil ; ce jour-là, deux missions astronomique anglaises étaient en station, l'une sur la côte de Guinée, l'autre au Brésil, car, pendant quelques minutes, la Lune, faisant gentiment écran devant le Soleil éclipsé, leur donnerait le plaisir de voir et de photographier sans embarras les étoiles situées au voisinage apparent du disque solaire et de mesurer leurs écartements.

Les clichés pris lors de l'éclipse furent comparés à d'autres clichés pris des mêmes points, quelques mois plus tôt ou plus tard, durant la nuit, alors que les mêmes étoiles étaient visibles sans que le Soleil fût dans cette région du Ciel. Or, sur les deux séries de clichés les étoiles présentent des écarts mutuels différents, donnant raison aux prévisions et aux théories d'Einstein. (Voir la figure 2, où, comme sur la précédente, j'ai exagéré énormément la déviation ; l'écart, à l'aplomb du point A, n'est que d'un millième de la largeur du disque solaire environ; cela représente tout de même 670 kilomètres, c'est-à-dire la distance à vol d'oiseau de Paris à Nice ou de Paris à Bayonne).

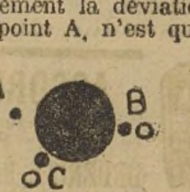

Fig. 2. — DEPLACEMENT APPARENT DES ETOILES LORS DE L'ECLIPSE DE SOLEIL DU 29 MAI 1919.

Les étoiles situées réellement en A, B, C sont en apparence repoussées par le Soleil jusqu'aux positions marquées par les petits cercles.

Donc la lumière est pesante ; passant près d'un corps quelconque, elle est déviée, et si ce corps est très massif, comme le Soleil, par exemple, les savants d'aujourd'hui sont à même de constater et de mesurer cette déviation.

Tout cela nous a entraînés, semble-t-il, loin de la brume et du bleu du ciel, et des écrans rouges dont les astronomes se servent pour voir les étoiles en plein jour. Nullement.

La lumière est bien pesante

Tout patients qu'ils soient, les astronomes seraient bien aises de pouvoir reprendre à nouveaux frais la vérification susdite, sans attendre les futures éclipses totales de soleil, qui sont rares. En perfectionnant l'emploi des écrans rouges, en augmentant la puissance des lunettes, M. Maurice Hamy ose l'espérer ; on parviendra peut-être bientôt à photographier les étoiles en plein jour, même au voisinage immédiat du disque solaire.

Toutefois, la vérification de la théorie d'Einstein par l'incurvation des rayons lumineux sous l'effet de la pensanteur, est désormais acquise. Pour les anciens physiciens, un tel effet était absolument inattendu. Il se peut que vienne un physicien qui l'expliquera mieux encore qu'Einstein ; mais Einstein a, dès à présent, non seulement le mérite d'avoir expliqué ce phénomène paradoxal, mais même de l'avoir prévu et annoncé.

B. LATOUR.

☞ Nos lecteurs sont informés que le journal « Paris-Centre » est mis en vente chez notre dépositaire principal, M. BOUZIN, 74, rue de Paris, à Vichy.

Le Cotonnier

De la famille des mauves auxquelles il ressemble par son port et son aspect, le cotonnier comprend une dizaine d'espèces : herbes vivaces, arbustes (c'est sa forme habituelle), et même petits arbres : de ses feuilles en forme de main émergent de grandes fleurs dont les colorations varient du blanc au rougeâtre en passant par toutes les gammes du jaune.

La fleur tombée, une gousse prend sa place, qui, à sa maturité, s'entr'ouvrant, laisse échapper une houppe fine et soyeuse, composée de filaments qui croissent et grandissent comme une chevelure humaine, pour former un long flocon d'une blancheur de neige : c'est le coton.

Dans les grandes exploitations, les plantations se font par lignes. Au cœur des sillons creusés à la charrue sur un espace de 1 m. 35, des machines déposent la graine de 10 centimètres en 10 centimètres. Si la température est favorable, les premières pousses naissent au bout de 10 jours. Elles ont deux petites feuilles qui ressemblent aux feuilles de haricots. La plante se développe vite, atteint la hauteur de 60 centimètres à 1 mètre et fleurit en juin.

Du flocon au tissu

Après la récolte, le léger duvet du cotonnier subit une longue série d'opérations avant de devenir le chaud tissu qui nous protège contre les intempéries des saisons.

Pour séparer le flocon cotonneux de sa capsule, on sèche d'abord celle-ci au soleil, puis on la fait passer entre deux rouleaux de bois.

Le coton à l'état brut s'expédie en balles de 250 kilos et au-dessus. A son arrivée dans les filatures, il est de nouveau séché, puis transformé en fil de coton ou coton filé, par le passage à travers une série de machines destinées, les unes (batteuse, ouvreuse), à le nettoyer et à l'étendre, les autres (cardes, peigneuses) à disposer parallèlement les fibres ; d'autres (étireuses, bancs à broches) forment des rubans, puis des mèches de plus en plus fines, suivant le numéro à obtenir pour aboutir au métier à filer, qui achève le produit en lui donnant le degré de finesse et de torsion requis.

Le fil de coton est ainsi composé de fibres de coton juxtaposées côte à côte et bout à bout, puis tordues ensemble pour obtenir une ténacité suffisante.

Avec un kilo de coton brut, on fabrique aujourd'hui jusqu'à 1.800.000 mètres de fil.

Aussitôt « tiré » et dévidé, c'est-à-dire rendu propre à la fabrication des tissus, le coton est mis en paquets et numéroté. Le numéro indique le rapport entre la longueur du fil et son poids fixe. Plus un fil est fin, plus le numéro est élevé. Un fil n° 30, par exemple, donne la longueur de 30.000 mètres ou 30 écheveaux de 1.000 mètres pour 500 grammes de coton.

Quant au tissage, voici en quoi il consiste : préparation, d'une part, de la chaîne en disposant en nappe les fils parallèles dans le sens de ce qui sera l'étoffe, et en les encollant ; préparation, d'autre part, de la canette qui contient les fils de trame ; puis tissage proprement dit, par les passages successifs de la canette porteuse de la trame à travers les fils de chaîne.

Entre temps ou ensuite, interviennent pour les fils et les tissus, les industries finisseuses : apprêt, blanchiment, teinture, impression.

Purs ou mélangés avec le lin, la laine ou la soie, les fils de coton constituent la matière première de la bonneterie, de la passementerie, de la lingerie, de la confection, etc. Grâce aux perfectionnements continuels des procédés de fabrication on est parvenu à donner aux tissus de coton la solidité du lin, l'apparence chaude et duveteuse de la laine, l'éclat et le brillant de la soie. Le coton se combine avec tous les tissus et la chimie en tire le fulmi-coton, le camphre, le celluloïd ; dissous dans l'éther, il produit le collodion.

La plus grande industrie du monde

Le cotonnier était connu dès les premiers temps du monde. La Bible en fait mention. Pline l'Ancien rapporte que cette plante fut cultivée dans la Haute-Egypte.

Les Arabes introduisirent le cotonnier, au XIIIe siècle, dans l'Afrique du Nord ; les tissus de Fez étaient les plus réputés. D'Afrique, la culture du coton passa en Espagne : les Maures firent des plantations à Valence et créèrent des manufactures à Cordoue, à Séville et à Grenade.

A la même époque, la culture du coton prit une extension considérable en Chine, où l'on continua de le filer à la quenouille, ce qui assura longtemps la supériorité des tissus dits nankins. Des essais de culture furent faits en Italie, près de Venise et de Milan. Un siècle plus tard, les Espagnols découvrant le nouveau monde trouvèrent l'industrie du coton déjà connue au Mexique, à Cuba, au Pérou, aux Antilles, au Brésil.

Maintenant, les Etats-Unis occupent la première place parmi les pays producteurs du coton brut, suivis de loin par les Indes et l'Egypte.

Au total, la récolte au monde dépasse aujourd'hui 5 milliards 100 millions de kilos, qui, au prix moyen de 1 fr. 60 le kilo, représentent la somme de 8 milliards 800 millions de francs !

C'est plus de trois fois et demie la valeur de l'or extrait annuellement (2.400 millions).

Depuis que des navires vénitiens et génois apportèrent au XIVe siècle, les premières balles de coton en Angleterre, et que, un siècle plus tard, le tissage mécanique commença à Manchester, avec l'aide des métiers inventés par Vaucanson, aucune industrie n'a pris un développement plus extraordinaire et aussi rapide, justifié par les usages multiples auxquels se prête ce merveilleux produit.

En 1760, la Grande-Bretagne qui ne possédait que quelques métiers à tisser, fabriquait à peine pour 5 millions de francs de cotonnades. Depuis que l'eau et la vapeur ont remplacé le travail à la main et que d'autres inventions ont perfectionné les machines à tissus, l'Angleterre produit chaque année pou rplus de 3 millions de francs de fils et tissus de coton. L'industrie cotonnière ne fut introduite en France qu'au XVIIIe siècle : Amiens devint notre petit Manchester.

Aujourd'hui le nombre des métiers de tissage, dans le monde, est de 2.400.000, dont 705.000 pour l'Angleterre et 110.000 pour la France.

Le personnel employé dans la filature et le tissage seulement atteint le chiffre de 1.500.000, dont 160.000 en France. Si l'on y joint le personne les industries pour lesquelles les fils et tissus de coton constituent une matière première, on arrive au chiffre formidable de 20 millions !

On évalue à près de 25 milliards de francs la production annuelle des étoffes pures ou mélangées et des produits manufacturés divers pour lesquels on emploie le coton.

C'est le double de la valeur des autres textiles réunis : le cotonnier, frêle arbuste a donné naissance à la plus puissante industrie du monde.

Le gaz à l'eau

On parle beaucoup depuis la guerre, qui obligea à l'emploi des « ers-atzer », du « gaz à l'eau », qui entre d'ailleurs dans la composition de l'actuel gaz d'éclairage de Paris.

Le « gaz à l'eau », qu'il ne faut pas confondre avec les gaz — hydrogène ou mélange d'oxygène et d'hydrogène — obtenus par la décomposition électrolytique de l'eau, est un mélange d'hydrogène et d'oxyde de carbone, en volumes à peu près égaux.

Le « gaz à l'eau », à cause des propriétés toxiques de l'oxyde de carbone, et parce qu'il est inodore, serait fort dangereux dans les canalisations de nos appartements, s'il n'était mélangé au gaz ordinaire qui a l'odeur caractéristique des carbures. C'est ce dernier qui révèle les fuites ou les combustions insuffisantes.

× × ×

Le « gaz à l'eau » est obtenu par la décomposition de la vapeur d'eau sur le coke chauffé au rouge. Un kilo de coke produit environ 1 mc 5 de gaz. Au prix actuel de 100 francs la tonne de coke, le gaz à l'eau revient donc à environ 7 centimes, qu'il faut augmenter de 1 à 2 centimes pour les frais de fabrication, peu importants.

Nous sommes très loin, on le voit, des 55 centimes de la régie parisienne du gaz. Mais le mystère des prix de la plupart des régies est, on le sait, insondable.

Dans les villes comme Paris, qui ne disposent pas de la force hydraulique à bon marché, le « gaz à l'eau » reste le gaz à éclairage et de chauffage le moins coûteux, d'autant plus que les usines à gaz disposent des grandes quantités de coke obtenues par la distillation de la houille.

Le « gaz à l'eau », par liquéfaction, — procédé de Georges Claude — donne deux volumes égaux d'hydrogène, qui doit être soumis à une épuration complète, et l'oxyde de carbone, qui fournit, dans les moteurs à gaz, toute la force nécessaire aux machines frigorifiques et même à des opérations annexes.

× × ×

L'hydrogène, en France et dans toutes les régions où il y a des fours à coke, peut être obtenu à un prix moins élevé encore que par le « gaz à l'eau». Il peut être fourni par les gaz, aujourd'hui perdus — parfois employés dans les moteurs à gaz pauvre — de ces fours si nombreux dans les régions métallurgiques.

Il ne s'agit plus, en cette fabrication de l'hydrogène en grosses quantités, de gaz d'éclairage. Il s'agit d'obtenir l'hydrogène nécessaire à la synthèse de l'ammoniaque telle qu'elle a été réalisée par Georges Claude au laboratoire de Montereau.

La fertilisation de nos terres réclame des centaines de milliers de tonnes de produits azotés, de sels ammoniacaux, ce sont donc des centaines de millions de mètres cubes d'hydrogène qui sont nécessaires à cette fabrication.

Les gaz des fours à coke sont traités comme « le gaz à l'eau », par la liquéfaction successive qui amène leur séparation. L'oxyde de carbone et les produits combustibles sont utilisés pour la production de la force motrice. L'hydrogène est purifié, par les procédés si ingénieux de Georges Claude, et envoyé, par une canalisation, à l'usine voisine de synthèse de l'ammoniaque

C.-M. SAVARIT.

Le pouvoir de suggestion chez Napoléon

M. Alexandre Millerand, qui assistait hier à la séance de l'Académie des sciences morales et politiques, présidée par M. Colson, a paru suivre avec une grande attention l'étude du docteur Cabanès sur le pouvoir de suggestion chez Napoléon.

Par des témoignages très nombreux, tirés des écrits, lettres et mémoires contemporains de l'Empereur, le docteur Cabanès établit quel fut l'extraordinaire pouvoir de suggestion, la puissance magnétique qu'exerça l'incomparable capitaine, non seulement sur les maréchaux et les autres personnages de son entourage, mais plus encore sur les soldats, les régiments et les foules.

Ce pouvoir, le prestige des victoires aidant, fut tel qu'à certaines heures, comme après Austerlitz, Napoléon entraînait « dans son sillage, non seulement toute la jeunesse française, mais la France ellemême, l'Europe entière ».

Le docteur établit quelle fut dans cette conquête de l'esprit public la large part de la suggestion telle qu'on l'entend en physiologie.

⁂

C'est en partie par cette sorte de « radio-activité » personnelle que Napoléon fut un incomparable excitateur d'énergie...

M. Imbart de la Tour a ensuite présenté à l'Académie le remarquable ouvrage de notre collaborateur, le vicomte de Guichen, sur « La Crise d'Orient et l'Europe ».

Et l'Académie, en comité secret, a examiné les titres des candidats suivants aux places vacantes de correspondants : MM. Larreta, ancien ministre de la République Argentine, à Paris ; Turgeon, doyen de la Faculté de Rennes ; March, ancien directeur de la statistique, et Lorin, professeur à la Faculté de Bordeaux.

M. S.

Pourquoi l'eau des mers est-elle salée ?

La revue « Ciel et Terre » a consacré récemment une intéressante étude à ce sujet. Il en résulte que la salinité des eaux de l'Océan doit être considérée comme une propriété originelle. La teneur de l'eau de la mer en sel est de 3,5 pour 100 environ. Si donc, par évaporation hypothétique l'eau disparaissait, l'Océan donnerait une couche de sel de 60 mètres d'épaisseur environ recouvrant tout le globe. Suess a émis l'idée que les substances minérales que l'on retrouve aujourd'hui dans les eaux de l'Océan y ont été amenées par des éjections volcaniques dans les premières phases de la formation de notre globe. Après chaque éruption du Vésuve, le cratère se recouvre d'une couche blanche et brillante de sel marin et les volcans de l'Amérique du Sud rejettent dans l'atmosphère d'énormes quantités d'acide chlorhydrique. On l'évalue à 30.000 kilos par jour pour le Puraci. Ces phénomènes tendent à confirmer l'hypothèse de Suess, car l'activité volcanique restreinte aujourd'hui à quelques points du globe doit avoir été générale avant qu'aucune vie organique n'existât. Les gaz intérieurs à la carapace solidifiée se faisaient jour à la surface et lui amenaient ces milliers de kilogrammes de chlorure que nous trouvons aujourd'hui dans les eaux de l'Océan. Ces milliers de kilogrammes se trouvaient donc « dès le commencement », et c'est dans ce sens qu'il faut comprendre l' « état primitif et initial » qui ne s'est pas modifié depuis.

BULLETIN FINANCIER

PARIS, 24 janvier. — Notre marché ouvre lourd. Au parquet la cote est généralement en nouvelle réaction. Peu après la tendance est légèrement meilleure sur des achats d'intervention, de plus, aux plus bas cours quelques demandes se font jour.

En banque, marché hésitant au début puis soutenu : le groupe des valeurs russes est ferme, les affaires sont calmes.

Par la suite, l'allure du marché est bien meilleure. Notre 3 % perpétuel est ferme à 56.40. Sur des bruits très rassurants à notre représentation à la Conférence de Gènes la cote est en reprise. Pour des raisons particulières la reprise est plus sensible sur les Sucrières ainsi que les fonds Russes. Les fonds Turcs restent lourds.

En clôture, dans son ensemble notre marché très soutenu témoigne de fermeté avec des dispositions plus satisfaisantes.

Les grands établissements de crédit se retrouvent aux environs des cours de la veille.

Nos grandes lignes de chemins de fer sont calmes mais fermes. Fonds russes fermes. Consolidé 23.35, 1891 17 fr., 1906 28.05, 1909 20.90.

Turcs : Unifié : 40.50, 5 % 39.80.

Banque Ottomane meilleure à 680 après 675.

Valeurs industrielles irrégulières. Suez 5 860, Métaux 852, Malfidano 277, Boléo 392, Rio Tinto débute lourd à 1.429 termine mieux à 1 435.

La Compagnie Générale d'Electricité est fermement tenue : on attend une décision concernant l'augmentation de capital projetée de cette société.

L'Union d'Electricité qui a pour objet la distribution de l'énergie électrique dans la région parisienne, retient en ce moment l'attention de l'épargne, étant appelée à recueillir d'importants bénéfices d'un vaste champ d'action auquel l'avenir offre de brillantes perspectives.

Transports en commun et valeurs de navigation calmes soutenues.

Produits chimiques varient peu sur les cours de la veille.

Sucrières en réaction puis bien mieux.

Les Forges et Aciéries de Firminy sont fermes. Cette société procède par l'intermédiaire de la Banque Nationale de Crédit, de la Banque Française, et de la Banque privée, à l'émission de 80.000 obligations de 500 francs 6 ½ % net. Les Forges et Aciéries Electriques Paul Girod sont revenues de 365 à 335.

Charbonnages et Métallurgiques généralement bien tenues.

Aux valeurs coloniales, on cote des demandes suivies en actions Rizeries d'Extrême-Orient. Il s'agit en effet de l'une des plus puissantes et plus prospères entreprises de l'Indo-Chine ses usines travaillant plus de la moitié du riz exporté par notre colonie.

En banque Bakou 2.350, Royal Dutch 18.200, Shell Transports 235, Mexican Eagle 198.

Aux changes, détente sur toutes les devises. Le mark pour des raisons spéciales enregistre un nouveau recul à 5 13/16.

L'Informateur Financier,
55, rue Saint-Lazare Paris..

☞ **A Briare,** « PARIS CENTRE » est en vente dès 7 heures du matin, chez Mme veuve BRUZEAU, Grande-Rue.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Pierre MENIN,** sergent au 215e R.I., décoré de la médaille militaire et de la Croix de guerre, mort pour la France, le 2 août 1917, au chemin des Dames. Ses obsèques auront lieu le dimanche 29 janvier, à 15 heures, en l'église de Saint-Honoré-les-Bains.

De la part de toute la famille.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de **M. Léon GAUDINOT,** décédé à Corbigny, dans sa 79e année, muni des Sacrements de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le vendredi 27 janvier, à 10 heures, en l'église de Corbigny.

De la part de : sa veuve, de ses filles, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

SERVICES ◆ MESSES

Un service anniversaire sera célébré le lundi 20 janvier, à 10 heures, en l'église d'Arzembouy pour le repos de l'âme de **M. J.-B. PAGET.**

De la part de : Mme veuve Paget et de toute la famille.

REMERCIEMENTS

Mme Auguste Crotat et toute la famille, remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de **M. Auguste CROTAT** ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Mme Roy et toute sa famille, dans l'impossibilité de répondre individuellement aux personnes qui leur ont donné des marques de sympathie à l'occasion du décès de **M. Henry ROY,** les prient de trouver ici l'expression de leur douloureuse reconnaissance.

Chronique de la Mode

Enfin, nous allons quitter le deuil, le demi-deuil auquel nous nous étions vouées depuis bientôt deux ans, parce que la Mode en avait décidé ainsi. Bien entendu, cette Fée capricieuse justifiait ainsi sa fantaisie. « Le noir est si seyant, il fait si bien ressortir la fraîcheur de la peau, et de plus il ne date pas. »

Demain, la Mode nous chantera une autre antienne. Les couleurs vives seules habillent bien dira-t-elle. Les fabricants la prévenant exposent déjà des satins onctueux de toutes couleurs. En voici des orangers, des pourpres, des violets, des verts et des jaunes. Le rouge semble devoir être plus en vogue. Il y en a de tous les tons : ponceau, cardinal, écarlate, grenat, puis vient toute la gamme des roses, s'épanouissant en longs plis ondoyeux aux vitrines des couturiers.

Les salles de spectacles, les salons, sous l'éclat des lustres et des appliques électriques présenteront, un peu trop vivement peut-être, toutes les nuances de l'arc-en-ciel. Nos yeux en seront quelque peu éblouis et qui sait si le grand chic ne nous ordonnera pas de porter, le soir, des lunettes bleues.

Pour les toilettes de jour, on remplacera les couleurs vives par les nuances plus éteintes, des gris chinés ou rayés, du mastic, des bleus doux, des mauves, et même paraît-il s'inclineront devant une couleur « huître » qui, ne peut manquer de porter son nom anglais « Oyster » afin d'être mise en faveur. Toutes ces robes seront garnies de rouge. Nous verrons plus tard si c'est joli, joli ! ! !

Il paraît, que malgré ce changement complet de couleurs, nous allons réaliser de sérieuses économies sur nos toilettes. Les couturiers, fatigués des réclamations de leurs clientes, auraient pris en pitié leurs bourses et sortiraient dans quelques jours toutes une collection de robes transformables permettant aux femmes de réduire le nombre de leurs toilettes, tout en paraissant en avoir beaucoup.

Ces modèles à transformations se composeraient d'une sorte de robe-chemise très simple de crêpe ou de liberty foncé, qui feraient un élégant costume d'après-midi.

Pour le soir, à l'aide d'une écharpe, d'une ceinture, de manches volantes, la robe se métamorphoserait. Le corsage déboutonné laisserait apercevoir la peau ; l'agraffage disparaîtrait sous une guipure fixée à l'aide d'une pression ; la ceinture d'acier serait remplacée par du ruban souple.

Ces toilettes à double fin dureront-elles bien longtemps ? Je me permets d'en douter. Au bout de quelques jours, les coquettes craindront d'être accusées de porter des robes rafistolées ; d'ailleurs elles se rendront vite compte que malgré leurs soins et leur habileté, on s'apercevra facilement qu'elles veulent économiser sur leurs frais de toilette. Jamais une vraie mondaine ne voudra s'exposer à un sourire malicieux.

En attendant les modes nouvelles, nombre d'entre vous vont se trouver dans la nécessité de modifier leurs toilettes d'hiver quelque peu défraîchies. Ainsi que je l'ai déjà dit dans mes précédentes chroniques, les manches joueront un rôle important dans ces modifications. Avec 1 m. 50 de mousseline de soie ou de crêpe georgette ou 75 centimètres de brocard en grande largeur, il est bien simple de faire des manches nouvelles du plus heureux effet allant avec tous les costumes. La forme pagode est la préférée du moment.

Les costumes tailleurs sont les plus pratiques pour l'entre saison. Quelques changements dans leur forme. Au lieu de la jaquette classique cintrée, on verra les vestes courtes et vagues. Certaines seront ceinturées très bas, tandis que d'autres, très jeunes d'allures, tomberont à peine aux hanches.

Leur col et les parments seront fantaisie. Les jupes de ces tailleurs seront courtes, droites et étroites, tandis que les autres robes deviendront de plus en plus longues.

A. D'ASTAING D'ESTAMPES.

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS
GUERISON certaine des TOUX REBELLES
POUDRE DELARERE
40 ans de succès.- La boîte : 6 f. 60
Toutes pharmacies et PIOT, LEMOINE & ROYER
117, rue Vieille-du-Temple, PARIS

☞ **En raison du coût de l'impression, nous prions nos abonnés de nous envoyer désormais soixante-quinze centimes (au lieu de 60 centimes) pour leurs changements d'adresses.**

AVIS A NOS LECTEURS

TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Nous informons nos lecteurs qui, jusqu'à ce jour, ont bien voulu nous confier **leurs travaux d'imprimerie,** *d'avoir à passer désormais*

DIRECTEMENT LEURS COMMANDES

à l'Administration de **"Paris-Centre"**
3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS
avec cette mention :

Société Anonyme des
PUBLICATIONS "PARIS-CENTRE"

Le Journal se charge
DE TOUS LES TRAVAUX D'IMPRIMERIE

Livres, Brochures
Lettres, Prospectus, Avis
Affiches de tous formats
Faire part Naissances, Mariages, Décès
Cartes de Visite, Programmes
Registres spéciaux, Agendas
Livres de Commerce, etc., etc...

LES PUBLICATIONS PARIS-CENTRE
Société Anonyme. — Capital : 600.000 francs
LIVRENT DANS LE TEMPS MINIMUM
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ AUX PRIX MINIMUM

Il sera toujours fait un Devis pour les Travaux d'art et les Tirages en couleurs

Adresser directement les Commandes
A L'ADMINISTRATION PARIS-CENTRE
3, Rue du Chemin-de-Fer, 3, à NEVERS
TÉLÉPHONE 2.17 - 2.18

Paris-Centre" à Paris

Librairie, rue de Charonne, 69 (près la rue Basfroi).
Kiosque 127, boulevard Rochechouart, 127, place du Delta.
Librairie, rue de Clichy, 76 (près la place Clichy).
Librairie, boulevard de Courcelles, 128 (près la place des Ternes).
Kiosque 148, rue de Dunkerque, 23 (en face la gare du Nord).
Kiosque 199, boulevard Magenta, 1 (près de la Bourse du Travail).
Kiosque 79, place de la République, 15 (angle de la rue Temple (autobus).
Kiosque 52, boulevard Poissonnière, 32 (angle du faubourg Montmartre).
Kiosque 32, boulevard des Italiens, 16 (en face le bureau de poste).
Kiosque 77, boulevard des Capucines, 10 (angle de la place de l'Opéra)
Kiosque 1, boulevard de la Madeleine, 27 (bureau d'omnibus).
Kiosque 143, place du Palais-Royal, 2 (angle de la rue de Rivoli).
Kiosque 146, place du Théâtre-Français (en face la Civette).
Kiosque 178, boulevard Malesherbes, 49-51 (station autobus-tramways).
Kiosque 157, place Saint-Michel, 4 (station autobus).

Manufactures Françaises
D'AMEUBLEMENTS
de Varennes-sur-Allier (Allier)

Maison COLLET-MÉRIAUD
Fondée en 1870
Produit dans ses trois usines, tout ce qui concerne l'ameublement :
Chambres, salles à manger, salons,
Cabinets de travail, literie, sièges, etc..
Garantit sans restriction ses produits.
A basé tous ses prix sur :
LA BAISSE
que comporte la situation générale
Accepte en paiement à leur valeur du jour
Bons de la Défense et Emprunt Français 6 %...
CATALOGUE
gratis et franco sur simple demande
Le mieux est une visite aux Halls d'Exposition de Varennes. Curiosité unique en France, comportant dix mille mètres carrés d'étalage et un choix immense composé de plus d'un millier de mobilier complets, ordinaires, moyens et riches.
ENTREE LIBRE
Ouvert tous les jours, dimanche compris.

Maladies d'Estomac

et mauvaise circulation du sang

Résultats intéressants à signaler aux lecteurs

On est arrivé à employer, après purification une poudre naturelle trouvée dans certaines régions de France, alors qu'avant guerre, on le recevait de Saxe et de Bavière, comme base d'une spécialité :

La Poudre de l'Hôpital (marque déposée selon la loi, le 16 avril au Greffe du Tribunal) qui guérit après soulagement immédiat, les aigreurs, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastralgies, vomissements et tous les maux d'estomac.

Les nombreuses guérisons dans la région rendaient utile de signaler cette découverte à no lecteurs.

M. Piot, instituteur à Rians, qui, ayant tout essayé sans résultat durable, a pris de *L DRE DE L'HOPITAL,* nous autorise, dans un but humanitaire, à signaler sa guérison.

M. Chédin, d'Aubinges, dit à qui veut l'entendre : « Sans *La Poudre de l'Hôpital,* depuis quatre ans, je serais mort ! »

Mme Lucas, sage-femme à Montigny, s'écrie : « Mon père qui ne pouvait plus rien digérer mange aujourd'hui des haricots rouges. »

Les attestations semblables à celles-ci ne tiendraient pas dans ce journal.

Cette spécialité véritable découverte scientifique, régularise l'intestin. Plus de constipation ; elle chasse la bile et rétabli une parfaite circulation du sang. C'est là le grand résultat.

Elle supprime tous les malaises causés par une mauvaise circulation, migraines, insomnies, congestions, accidents dus à l'âge critique.

Pour une fois, on peut dire que les boches ne sont pas les seuls à faire quelque chose en thérapeutique. Nos lecteurs en trouveront chez leur pharmacien, qui peut s'en procurer chez tous ses fournisseurs de gros.

Détail : PARIS, *Pharmacie Normale,* 19, rue Drouot ; Nevers *Pharmacie Bernamont,* rue du *Commerce* et toutes pharmacies, ou écrire à M. LARCHE, pharmacien spécialiste, à Les Aix d'Angillon (Cher), qui vous enverra un flacon par poste (franco 7.70) avec tous renseignements gratuits.

Dans votre Jardin

Semez des bonnes graines, car pour un franc que vous économiserez sur un achat de semences vous en perdrez vingt à la récolte.

La Maison **AU COQ HARDI** 18, quai de la **Mégisserie, Paris,** qui s'est spécialisée dans la production des graines de choix, envoie gratis et franco son catalogue illustré n° 20 de graines potagères, fleurs, fourragères, arbres fruitiers rosiers et fraisiers, plantes vivaces, etc. De suite, envoyez simplement votre adresse en spécifiant catalogue n° 20 et faites venir vos graines sans tarder pour les avoir sous la main au moment des semailles.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers.
Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Officiers Ministériels

Etudes de
Me Aimé BERTHET,
avoué-licencié en droit
demeurant à Nevers
3, Rue Gambetta
Me GALLICHER-LAVANNE
notaire à Nevers
rue Gambetta, n° 5.

VENTE

Par suite d'acceptation bénéficiaire, en l'étude et par le ministère de Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers,

D'une

PROPRIÉTÉ

Située à Nevers, Faubourg de Paris, n° 7.

Comprenant **MAISON D'HABITATION,** écurie, remise et magasin, autre petite maison, jardin et pré.

Dépendant de la succession bénéficiaire de M. Jean, dit Emile PIVERT.

L'adjudication aura lieu le **Jeudi 16 février 1922, à quatorze heures.**

Les frais de poursuite de vente sont payables en sus du prix.

On fait savoir, à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Nevers, le 30 novembre 1921, enregistré.

Il sera aux requête, poursuites et diligences de Madame Eugénie PIVERT, épouse de M. Aristide LOMONT, Inspecteur de l'enseignement primaire qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Paris, 15, rue Vauquelin.

« Agissant en qualité de légataire universelle, mais sous « bénéfice d'inventaire seulement de M. Jean dit Emile « PIVERT en son vivant ancien négociant, demeurant à « Nevers où il est décédé le 3 « décembre 1917 ».

Ayant pour avoué constitue Me Aimé Berthet, demeurant à Nevers, rue Gambetta, n° 3.

Procédé, après l'accomplissement des formalités légales, le jeudi 16 février 1922, à quatorze heures en l'étude et par le ministère de Me Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, la vente et adjudication aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés.

DESIGNATION

Une propriété située à Nevers, Faubourg de Paris n° 7, composée de :

Différents bâtiments en façade sur la route de Paris, comprenant : maison d'habitation élevée, partie sur cave et partie sur terre plein d'un rez-de-chaussée composé de plusieurs pièces, d'un premier étage sur partie et grenier sur le tout : écurie, remise et magasin à la suite.

Maison en mauvais état séparée des bâtiments ci-dessus par un passage, jardin sur le côté et derrière lesdits bâtiments.

Puits et bûcher dans le jardin.

Parcelle de pré derrière dans laquelle existe une ancienne carrière.

Le tout formant un enclos d'une contenance de un hectare quarante-six ares environ, joignant par-devant, à l'est la route nationale de Paris — par derrière, à l'ouest un chemin aboutissant à la route de Vauzelles — du nord Madame Quoy et du sud à Monsieur Boudot.

Cette propriété est portée à la matrice cadastrale de la commune de Nevers, sous le n° 295 de la section J des propriétés bâties et sous les n° 291 p. 295 p. 295 p. 296 et 297 de la section J et 47 p. de la section E des propriétés non bâties pour une contenance de 1 h. 10 a. 48 c.

Ensemble toutes aisances et dépendances des dits immeubles sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de vingt mille francs fixée par le jugement sus-énoncé, ci. 20.000 francs.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Nevers, le 20 janvier 1922.

Signé : A. BERTHET.

Enregistré à Nevers A. J., le 25 janvier 1922, reçu trois francs.

Signé : ALHEINC.

Mise à prix : 20.000 fr.

S'adresser, pour avoir communication du cahier des charges, en l'étude de Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, où il est déposé.

Et pour les renseignements :

1° Audit Me GALLICHER-LAVANNE, notaire

2° A Me Aimé BERTHET, avoué, demeurant à Nevers, rue Gambetta, n°3, poursuivant la vente. 1628

Etude de Me **BONNET**
commissaire-priseur à Nevers

VENTE MOBILIÈRE AUX ENCHÈRES

A Nevers, salle des ventes, avenue Georges-Clémenceau, n° 1, le samedi 28 janvier 1922, à 13 heures :

I. — Après décès de M. Louis Trésorier : buffet, placard, table de nuit, table de cuisine, malle, poêle, lit, matelas, édredon, draps, garde-robe, etc...

II. — Volontaire : fauteuils, chauffeuse, écran, chaise-longue, lits, bercelonnette, suspension, lanterne de vestibule, paravent, tapis, voiture à bras, voiture d'enfant, bicyclette, petite machine à coudre, 2 cuisinières, 8 matelas, nombreux objets divers, et une très bonne baignoire, etc...

Au comptant, frais en sus. 1708

Etude de Me **JAUBERT,** notaire à La Machine

Suivant contrat reçu par Me Jaubert, notaire à La Machine, le 11 janvier 1922, M. Guillaume GOUGNOT, ancien maréchal, demeurant à Troix-Vesvres, ci-devant et actuellement à Nevers, rue Claude-Tillier n° 8, a vendu à M. François LEHRE, maréchal, demeurant à Trois-Vesvres,

Le fonds de commerce de maréchal-ferrant et d'aubergiste qu'il exploitait à Trois-Vesvres en une maison appartenant à Madame veuve DURAND comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés ainsi que les matériaux et marchandises en dépendant avec entrée en jouissance du 1e janvier 1922.

Les oppositions, s'il y a lieu devront être faites à La Machine, en l'étude de Me Jaubert notaire, dans les dix jours au plus tard de la présente insertion.

Pour deuxième insertion :
JAUBERT.
JAUBERT.
1411

Me VIVIER, avoué à Moulins, demande un
PRINCIPAL CLERC
Situation assurée 1709

Me HARAULT, notaire à St-Florent (Cher), demande
1° UN PREMIER CLERC
pouvant rester longtemps
2° UN CLERC
aux actes courants
1609

COMMUNE DE CORVOL-D'EMBERNARD

AVIS

M. le Maire informe le public qu'une vente par adjudication de **PLUSIEURS LOTS d'ACACIAS** composés de gros arbres, et de futaies, de 25 ans, situés sur les chemins d'intérêt commun nos 2, 27 et 45, aura lieu le dimanche 5 février 1922, à 13 heures, à la mairie, où le cahier des charges est déposé

Le Maire,
Signé : ROSSIGNOL.
1661

Etude de **Me JAUBERT,** notaire à La Machine

PREMIÈRE PUBLICATION

Suivant contrat reçu par Me JAUBERT, notaire, à La Machine, **le 21 janvier 1922, M.** Jean-Baptiste RENARD, épicier, et Madame Louise JACOB, son épouse, demeurant ensemble à La Machine, ont vendu à M. Charles BLANC, fermier, et Madame Lucie GRANDJEAN, son épouse, demeurant ensemble aux Biefs, commune de Trois-Vesvres,

Le fonds de commerce de marchand épicier, par eux exploité dans une maison, au bourg de La Machine, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés et le matériel servant à son exploitation avec entrée en jouissance au 1er mars 1922.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à La Machine, en l'étude de Me JAUBERT, notaire, ~~dans les dix~~ jours au plus tard de la deuxième publication.

JAUBERT.
1682

Etude de Me MILLIET,
docteur en droit, notaire
à Saint-Pierre-le-Moûtier

A PRENDRE A METAYAGE
au 11 novembre 1922

LA BASSE-COUR DE BEAUMONT

commune de Saint-Pierre-le-Moûtier, très bon domaine d'élevage d'environ 60 hectares.

S'adresser à Me MILLIET.
1479

Etude de
GALLICHER-LAVANNE,
notaire, 5, rue Gambetta,
à Nevers.
(Successeur de Me DAUPHIN).

A VENDRE

Par adjudication aux enchères publiques, par suite de dissolution de Société,

En l'étude et par le ministère de Me GALLICHER-LAVANNE, notaire,

Le mardi 14 février 1922, à 14 heures.

UN FONDS DE COMMERCE d'épicerie et vins en gros

exploité à Nevers, rue de Fourchambault, n° 44, par la Société anonyme « Coopérative de consommation », à capital et personnel variable, « Grand Magasin Régional » (en liquidation), comprenant : la clientèle et l'achalandage, le matériel, agencement et installation en parfait état, droit au bail des lieux ou s'exploite le dit fonds, consistant en vastes locaux propres à tous genres de commerce.

Prise de possession : 18 février 1922.

Mise à prix : (pour les éléments incorporels et le matériel), 22.000 francs, avec obligation par l'adjudicataire de prendre à dire d'experts toutes les marchandises se trouvant dans le dit fonds le jour de l'entrée en jouissance.

Pour tous renseignements, s'adresser :

A Me Vital Bosq, liquidateur de la Société, agréé, 3, rue de Nièvre, à Nevers ; et Me GALLICHER-LAVANNE, notaire, dépositaire du cahier des charges. 1718

Cabinets d'Affaires

A AFFERMER
pour entrer en jouissance de suite

Le **Pré de Sauvigny**, contenant 19 hectares ;

Le **Pré de Châtillon**, contenant 13 hectares 77 ares ;

Le **Pré du Gué de la Brosse**, contenant 24 hectares 27 ares ;

Le **Pré de l'Acacia**, contenant 15 hectares ;

Le **Pré du Gué de Charmoie**, contenant 15 hectares.

Pour visiter et traiter s'adresser à M. François NARCY, garde, au Bouillon, par MONCEAUX-LE-COMTE (Nièvre). 1149

MAISONS A VENDRE libre de location.

S'adresser à M. COUTURIER, architecte expert, 36, rue Saint-Benin, à Nevers. Téléphone 1-77 320

Etranger à la région
DEMANDE A ACHETER
dans la Nièvre

Plusieurs Domaines

Groupés ou peu éloignés les uns des autres, convenant pour élevage et culture mécanique S'adresser au bureau du journal. 1625

Cabinet de M. Louis ALEXÉLINE

ancien principal clerc de notaire
14, rue Hoche, Nevers

FONDS A CÉDER

BOULANGERIE, ville de l'Allier, plein centre ; 2 quintaux par jour ; beaucoup de fantaisie, pas de portage ; long bail. Prix demandé 15.000 fr.

RESTAURANT-COMPTOIR, avec chambres meublées, très bien située près gare ; travail forcé. Prix : 55.000 fr. Facilités de paiement.

CAFÉ-RESTAURANT, avec chambres meublées, près usines importantes ; bail à volonté. Prix 50.000 fr.

EPICERIE demi-gros et détail, grande ville industrielle. Affaires 350.000 fr. Prix 30.000 fr. comptant ; marchandises avec garanties.

HOTEL-CAFÉ, centre de voies ferrées, 10 chambres, loyer 2.400 fr. Prix 28.000 fr.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ, 5 hectares, beau site, 100 m., gros bourg (S.-et-L.). Maison bourgeoise de 12 pièces, confort moderne ; jardin, parc, pré, garage, communs. Prix 110.000 fr., mobilier compris.

S'adresser pour tous renseignements à M. ALEXELINE Louis 14, rue Hoche, Nevers.

VENTES

CAMION RENAULT trois tonnes, ne provenant pas des armées, pour cause de cessation transports. Visible en service.

S'adresser au bureau du Journal. 1466

TONNEAUX ayant contenu de l'encre d'imprimerie.

S'adresser au bureau du journal.

BON VIN DE TABLE

la pièce de 220 lit. port. fut régie, tout compris, échant. contre 1,50 timbres.

PLANQUES frères, vins, Narbonne (Aude). 290f 1534

VOITURE A QUATRE ROUES avec capote, essieux patent, état neuf.

UNE MANGEOIRE en pierre, longueur 4 mètres.

M. Edmond PREVOTAT, à BRASSY (Nièvre). 1693

UNE CHIENNE D'ARRÊT épagneule, 4 ans, vigoureuse, bien dressée et rapportant gibier.

S'adresser au bureau du journal. 1603

AUTOMOBILE « OVERLAND » 17 HP, parfait état, par suite décès de M. Ernest CONSTANT

S'adresser à M. PÉCARD, rue de la Barre, NEVERS. 1676

1 TRACTEUR AGRICULTURAL 16-20 H.P. avec charrue tri soc. Automat excellent état marche. Prix : 10.000 francs.

S'adresser au bureau du journal. 1558

SCIE CIRCULAIRE à grumes, lames 1 m. 20, chariot à griffes, av. autom. ret. rap., long. sciage 8 m., roul. billes : 10.000 francs

BATEAU BERRICHON 2 ânes, bâches access. : 8.000 francs.

CAMIONNETTE 600 kilos, « VINOT-DEGUINGAND », 12 HP, 6.000 francs. Le tout en très bon état.

SOCIÉTÉ DU FEUTRE, DECIZE (Nièvre). 1704

UNE AUTO TORPEDO 4 cylindres, marque Buchet, 3 places, prix demandé : 10.000 francs.

S'adresser de suite au bureau du journal. 1650

CHARRETTE ANGLAISE neuve, pour âne ou poney.

Chez M. RAQUIST, charron-forgeron, faubourg Saint-Antoine, près NEVERS. 1694

PERSONNEL

On demande

UN METAYER

Pour un bon domaine de 95 hectares, libre au 11 novembre 1922.

S'adresser à M. BOSSY, à Saint-Loup, par Decize (Nièvre). 1619

UN BON TONNELIER

M. RABIER, vins en gros, à Thorigny (S.-et-M.). 1678

DEUX PALEFRENIERS

Syndicat Hippique Berrichon Pour saison monte 1922 commençant le 1er mars. Etalons rouleurs région *La Guerche, Sancoins, Nérondes.*

S'adresser à M. G. PERROT, La Guerche (Cher). 1526

50 BUCHERONS

12 francs la corde, pour taillis, 22 ans.

S'adresser : M. JOLIVET, Bois, PRÉMERY (Nièvre). 1705

UN BON OUVRIER MENUISIER

capable de faire un chef d'équipe pour la réparation de batteuses, pour importante usine de l'Allier.

S'adresser au journal, qui transmettra. 1679

BONNE A TOUT FAIRE

80 francs par mois.

M. ROMANET, 10, rue Saint Etienne, NEVERS, 1er étage. 1714

JEUNE HOMME

de 14 à 15 ans, bonne écriture, actif et intelligent.

M ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, NEVERS, 1er étage. 1715

DIVERS

Automobiles DE DION

FETITIMBERT
CLAMECY
Agent pour la Nièvre

ON EST ACHETEURS

braises propres et sèches de charbons de bois cuits en forêts. Faire offres à Messieurs BOGNEAU Frères à Montceau-les-Mines. 532

ON ACHETERAIT PETITE MAISON

4 à 5 pièces avec dépendances et jardin attenant.

Libre de suite

Campagne Nièvre ou Saône-et-Loire ayant bois et rivière.

Ecrire en donnant détails et prix.

S'adresser au bureau du journal. 1633

Demandez un ANISALO
IL OUVRE L'APPETIT ET DESALTERE
TERRIER-BOURDIN, à COSNE (Nièvre)

VINS DU CENTRE ET DU MIDI
Quinquinas et Vermouths de marque
CIDRE DE NORMANDIE

Eaux minérales : Vals et St-Yorre. — Gros, Demi-gros.

La Maison demande des **Représentants et Voyageurs.**

S'adresser aux Etablissements de PRESLE, par Cosne (Nièvre). 1430

DOMINICAINE

la Nouvelle Grande Liqueur Française. — **Supérieure en finesse et velouté. — Exquis digestif. — Accepte encore quelques AGENTS sérieux.**

Distillerie de la Dominicaine (Grandes Liqueurs, Cassis, Vins), à Dijon.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'exploitation forestière

8 **BŒUFS DE TRAVAIL**

S'adres. : M. G. BLANCHARD rue de l'Egalité, Donzy (Nièvre). 1648

PRESSE
ON DEMANDE
CUISINIERE

faisant très bien ménage ou bonne à tout faire, faisant très bien cuisine, (celle-ci de préférence), pour service dans maison simple, avec deux femmes de chambre, ou pour même service, personne mariée à valet. Alors le service serait avec valet et femme de chamb. On habite 6 mois Paris, 5 mois campagne, 1 mois mer. Excellentes références verbales exigées. Gages 160 fr. pour cuisin. seule ou 400 fr. pour ménage, vins compris. Ecrire et envoyer photo à Grosjean, 91, avenue Kléber, PARIS. 1712

Fabrique de Chocolat des Pères Augustins

Son Chocolat extra
Vanillé, le 1/2 kilo, 3 fr.
Son Cacao sucré
Le 1/2 kilo 2 fr. 50
Son Café, grand arôme
Le 1/2 kilo 5 fr.

Usine modèle, 3, rue de l'Echelle (Magasin de vente 4, rue du Pont), Cosne-sur-Loire (Nièvre). 1272

STOCKS

Souliers ressemelés et usagés, de 5 à 13 fr.

Souliers américains neufs, de 20 à 45 fr.

Combinaisons imperméables (extra), 40 fr.

Combinaisons bleues neuves (petite taille), 20 fr.

Imperméables neufs avec ou sans capuche, de 35 à 46 fr.

Gants mousquetaires, 12, 15 et 20 fr.

Imperméables usagés, 18 fr.

Complets huilés (veste, pantalon, chapeau), 22 et 25 fr.

Gilets cuir à partir de 10 fr.

Capes anglaises (très intéressant), 40 fr.

Vestes kaki (très solides), 10 et 12 fr.

Et grand choix de bottes en caoutchouc, tricots, caleçons, chaussettes, gants (anglais et américains), couvertures, moustiquaires, vareuses neuves (toutes nuances), cache-nez, cache-cols, chemises flanelle, vestes cote de cheval, etc., etc.

Les jeudi, vendredi, samedi et dimanche matin, chez RAPIN, boulevard de la République, NEVERS. 977

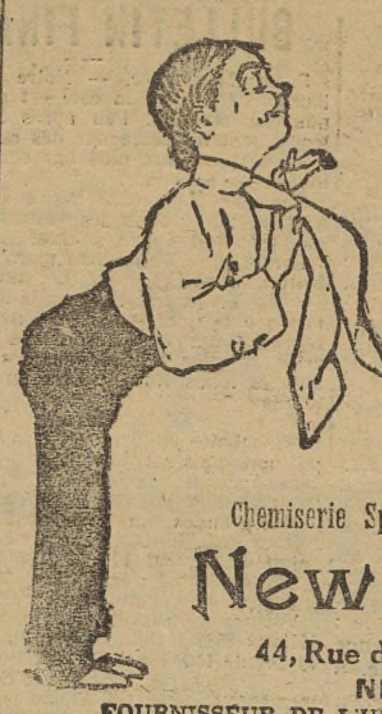

Du 25 au 31 Janvier
RÉCLAME de *Cravates*
Prix avantageux

Voir les Etalages à la
Chemiserie Spéciale pour Hommes
New Sport
44, Rue du Commerce, 44
NEVERS
FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.

ETABLISSEMENTS CHAMPEAU
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
DEMANDEZ
La 12-15 HP. Bellanger

Concessionnaire régional pour la Nièvre, le Cher et l'Allier

CRI D'ALARME

SOIGNEZ VOTRE ESTOMAC

DOCTEUR DE COCK

Quantité de remèdes et de spécialités diverses n'apportent qu'un soulagement momentané. Et le mal renaît bientôt plus violent. Pourquoi ? Parce qu'il n'a pas été atteint dans sa cause. Et le danger est là qui vous menace, si vous n'y prenez garde, de diabète, d'albuminerie, de neurasthénie, d'appendicite, voire d'ulcère et de cancer.

Ce qu'il importe d'obtenir, ce n'est pas la dissipation passagère de la souffrance du moment, c'est une guérison effective, radicale qu'il faut ! Les **Poudres de Cock** vous fournissent ce remède souverain, ce remède sauveur. Pourquoi ? Parce que les **Poudres de Cock** pratiquent réellement l'hygiène de l'estomac et de l'intestin, si étroitement unis pour rendre utile l'alimentation humaine.

Avec les **Poudres de Cock**, tous les aliments sont digérés ils sont assimilés, ils créent du sang, des forces, de la vigueur et de la vie.

Pour guérir une maladie de l'estomac jusque dans ses plus profondes racines, une gastrite, dyspepsie, gastralgie, dilatation, une entérite, une gastro-entérite, une entérite muco-membraneuse ; pour empêcher sûrement ces maladies de dégénérer en anémie, neurasthénie, diabète, albuminurie, appendicite ulcère et cancer, prenez avant ou après chaque repas un cachet de **Poudres de Cock**. Les **Poudres de Cock** vous rendront l'appétit, vous feront digérer et vous délivreront, pour toujours, de toutes les misères physiques et morales qui assombrissent votre existence, parce que les **Poudres de Cock** vous donneront un bon estomac. Ayez soin d'exiger la vraie marque. **Poudres de Cock à 5 fr. 50 la boite**, dans toutes les pharmacies, ou à défaut contre mandat poste adressé au Laboratoire des **Poudres de Cock**, à Jeumont. 4 boites. 22 frs

AMEUBLEMENTS
De tous Styles

Sièges — Tentures — Glaces
LITS FER ET CUIVRE .. LITERIE

C. BEAUMONT
RUE DU MARCHE SAINT-ARIGLE **NEVERS**
Ancienne rue des Juifs
Prix très Modérés

Automobiles
Lorraine Dietrich

15 HP, 6 cylindres, torpédos et conduites intérieures, 5 et 7 places, les plus souples, rapides et silencieuses, montant les côtes de 10 % en prise directe.

Vitesse en palier : 90 kilomètres à l'heure.
Prix 28.750 et 34.500 francs.

Visibles Garage BERTIN
31, rue de Mouësse, NEVERS (Nièvre).
Téléphone : 3-04. (2)

Carrosserie CHAMPEAU
66-70, Rue de la Préfecture et Porte de Paris
NEVERS
CARROSSERIE AUTOMOBILE
FORGE — PEINTURE — GARNITURES
FOURNITURES
Réparations de Malles et sacs de voyage

A Vendre
Camionnette d'Occasion
Darracq 14 HP. Parfait état de marche
Renseignements, s'adresser :
RODRIGUEZ
Réparateur pneus et chambres à air
12, rue de la Barre, Nevers

Electricité
FORCE - LUMIERE - MOTEURS - BOBINAGE
DEPOT REGIONAL
de la Société d'Appareillage électrique et mécanique
DE LILLE
(Succursale : 11 rue Taylor, PARIS)
pour la Nièvre, le Cher et l'Indre :
Petit outillage mécanique, Machines-outils
Alésoirs, étaux, filières, forets, limes, scies, tarauds, etc
Dépôts des Etablissements POPP & Cie
A. OUGEN, (Omnium Français d'Outillage)
6, Rue Saint-Louis, à FOURCHAMBAULT Télép. 34

Bois de Chauffage
MOULÉE, première qualité, un an de coupe
Livrée à domicile
LE STÈRE : 28 francs
SCIAGE A VOLONTE
CHARBONNETTE, le stère : 20 francs
LANCERY
9, Faubourg de Lyon, NEVERS Tel. 3-49

Contre

TOUX, RHUMES
BRONCHITES
CATARRHE
EMPHYSÈME
-- ASTHME --

Prenez
La
Potion Darbel

Vous serez soulagés et guéris rapidement

Prix : le flacon : 4 fr. 75
Toutes Pharmacies

DEPOT : **Grande Pharmacie Parisienne**
F. BERNAMONT
PHARMACIEN
87, Rue du Commerce, NEVERS

Entreprise de Travaux de Maçonnerie
En tous genres
FORAGE de PUITS — TAILLE de PIERRES
Eugène TARDIVAT
Maitre-maçon et Puisatier
AUX CHAMPS-BOURDIAUX
Commune de SAXI-BOURDON (Nièvre)

AVEC 10 FRANCS ON PEUT GAGNER 500.000 fr.

en achetant un Bon Panama **garanti** remboursable à 400 francs ou par 1 lot. **Lots à gagner** : 131 de 500.000 fr.; 131 de 250.000 francs ; 262 de 100.000 fr.; 13.100 de 1.000 fr. — **Tirage : 15 février prochain.** Dès le premier versement de 10 fr., on est seul propriétaire du titre et l'on touche la totalité du lot gagné. Renseignements gratuits ; timbre pour réponse. Envoyer 10 fr. au Crédit Central des Valeurs à Lots, place du Théâtre (à la Bourse), à Dijon).

FIL DE FER ronces galvanisés pour clôtures **60** fr. les cent kilos
FIL DE FER Ordinaire, toutes dimensions **60** fr. les cent kilos
PIOCHES état neuf, **2** fr. **50** la pièce
PELLES, état neuf, **0** fr. **50** la pièce
COUVERTURES pour chevaux, **5** fr. la pièce
Vendus tous les jours par
M. Jean COLOMBIER
rue Charles-Roy, Nevers, Téléphone n° 2-48

AU TAILLEUR PARISIEN
Maison fondée en 1893
GLACHET
NEVERS, Rue du Commerce, 84, NEVERS

Nouvelle baisse de prix
JUSQU'AU QUINZE FEVRIER

COMPLET VESTON, sur mesure—..... **195 fr.**
PARDESSUS, sur mesure.................. **190 fr.**
COSTUME POUR DAMES............. .. **200 fr.**

Travail à façon pour les personnes ayant des Tissus à employer

TOILES -:- SACS -:- BACHES -:- FICELLES
Anciennes Maisons A. FRANCK et SOCIÉTÉ DU SAC
Comptoir de l'Industrie du Jute
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs
12, Rue du Rempart, NEVERS
A. LERICHE, directeur
SACS POUR TOUS USAGES -TOILES D'AMEUBLEMENT EN 190 c/m — EMBALLAGES — SANGLES
COUVREZ VOS VOITURES
Avec les Bâches du COMPTOIR de l'INDUSTRIE du JUTE
Téléphone 0-19 Télégrammes : Comptoir-Jutier-Nevers
VENTE ET LOCATION

LAVEZ, LAVEZ, LAVEZ

vos fosses nasales, matin et soir, avec le doigt mouillé et enduit de savon. Brossez au savon votre langue et vos dents. ***Sucez*** au moins, chaque jour, ***cinq Pastilles Dupeyroux et vous Eviterez toutes les Infections*** dont le nez et la bouche sont les portes d'entrée, depuis le banal rhume de cerveau, le vulgaire mal de gorge jusqu'à la pneumonie, le croup, la méningite cérébro-spinale, la grippe, la tuberculose. Les ***PASTILLES DUPEYROUX*** sont non seulement préventives mais curatives de la Toux, des Maux de gorge, Laryngites, Enrouements, comme l'ont démontré les attestations suivantes : *M. Maurice PLANSON, 229, Cité Keller, à Audincourt (Doubs)* (Depuis 9 mois, oppression continuelle, augmentant à certaines heures et aux changements de temps, guérie en 2 mois. Attest. du 28 mars 1921). *M. Elie TOURNIAIRE, à Turriers (Basses-Alpes)* (Rhume et Laryngite datant de quelques semaines, guéri en 3 semaines. Attest. du 20 mars 1921). *Mme Vve PARISET, 26, Rue de la République, à Darney (Vosges)* (Toux quinteuse avec expectorations difficiles et douleurs thoraciques datant de quelques semaines, guérie en un mois environ. Attest. du 13 fév. 1920). *Mme Agnès BONVARLET, 26, Boul^d Gambetta, à Roubaix (Nord)* (Oppressions, picotements de la gorge depuis 4 mois, guéris en 2 mois. Attest. du 9 fév. 1921). *Mme Alice BREZOU, Rue Denfert-Rochereau, à Decize (Nièvre)* (Laryngite très prononcée, picotements de la gorge, digestions difficiles, depuis 7 mois, guéris en 6 mois. Attest. du 9 février 1921). *M. Louis MORY, 24, Rue Normande, à Vanves (Seine)* (Etouffements, râles, toux, crachait et toussait beaucoup, depuis 6 ans, guéri en 6 mois. Attest. du 14 mars 1921). *M. Félix BOURGUET, à Fromelennes (Ardennes)* (Grippe avec douleurs dans la tête et les reins, guérie en 2 mois environ. Attest. du 18 mars 1921). *M. Paul-Alfred AVOINE, au Hommet-d'Arthenay, par le Désert (Manche)* (Rhumes et grippes répétés, arrêtés en 3 ou 4 jours. Attestation du 31 mai 1921).

Les ***PASTILLES DUPEYROUX*** garanties sans narcotiques, sans colorants toxiques, sans gélatine infectieuse, sont expédiées franco à domicile contre 3 francs en mandat-carte par le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine (Paris), qui envoie gratis et franco sur demande son ***Etude*** sur les ***Infections*** par les ***Voies Respiratoires*** et son ***Questionnaire*** pour ***Consultations gratuites*** par ***Correspondance.*** Consultations tous les jours non fériés, 5, Square de Messine (Paris), de 10 h. à 11 heures et de 14 h. à 16 heures.

POUR LA FEMME

Exiger ce portrait

Sur 100 femmes, il y en a 90 qui souffrent de maladies intérieures qui les gênent plus ou moins, mais qui expliquent les hémorragies presque continuelles auxquelles elles sont sujettes.

La Femme se préoccupe peu d'abord de ces inconvénients, puis, tout à coup, les malaises redoublent et occasionnent des douleurs dans les reins. La malade s'affaiblit et s'alite continuellement.

QUE FAIRE ?

A toutes ces malheureuses il faut dire et redire : *Faites une cure avec la*

Jouvence de l'Abbé Soury

qui vous guérira sûrement, sans que ayez besoin de recourir à une opération dangereuse

N'hésitez pas, car il y va de votre santé, et sachez bien que la **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY** est composée de plantes spéciales sans aucun poison ; elle est faite exprès pour guérir les MALADIES INTÉRIEURES DE LA FEMME : *Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Accidents de la Ménopause, Etourdissements, Chaleurs, Vapeurs, Congestion, Varices, Phlébites.*

La **JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY**, préparée à la Pharmacie Mag. **DUMONTIER**, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies :

Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60.

Plantes Vertes & Fleuries
Fleurs de Nice
Sont toujours en abondance chez
CHEVALIER
Horticulteur
1, rue de Mouësse — 4, Place Prés.-Wilson
Téléphone 4-22
EXPEDITION et LIVRAISON IMMEDIATE

Préservez-vous de LA GRIPPE!!
Prenez
L'UNIVERSEL ANTI-NÉVRALGIQUE
Composé de Plantes médicinales bienfaisantes
FORTIFIE LES BRONCHES ET PRESERVE DES EPIDEMIES
Le paquet pour un litre, avec mode d'emploi: **0 FR. 50**
TH. ARCHIMBAULT, HERBORISTE BOTANISTE
30, rue du Commerce, Place Mancini, Nevers
FABRIQU SPECIALE DE BANDAGES, CEINTURES, CORSETS

Liquidation Stocks Américains

Camp d'Alsace-Lorraine à Nevers

PETIT OUTILLAGE : Rabots, Ciseaux à bois, Haches, Hachettes, Petites Machines à Percer à main, Pinces coupantes, diverses, Clés diverses, etc. **LANTERNES DIVERSES**, Bidons divers, Brouettes, Chariots, Poêles d'appartements, de salles, etc. Cuisinières, Boulons, Radiateurs, Chaudières en tous genres, Chaines, Lits, Conserves diverses, Boîtes à outils, Organes de transmission, Robinetterie en tous genres. Tuyauterie fer et fonte.
MACHINES-OUTILS NEUVES et D'OCCASION BOIS ET FER
MOTEURS ELECTRIQUES, LOCOMOBILES, etc., etc.

S'adresser à M. GOUY, camp d'Alsace-Lorraine, à Nevers

SEMENCES DE MAÏS DES LANDES
POUR FOURRAGES VERTS
Variétés fourragères à grand rendement les plus riches en matières nutritives
Domaine d'Orx
1.300 hectares LABENNE (Landes)
EXPÉDITIONS DE GRAINES SÉLECTIONNÉES ET TRIÉES
Maïs blanc et rouge
par sacs de 75 kilogs franco toutes gares françaises
S'adresser directement, ou à l'Administration du Domaine d'Orx,
PARIS - 11, Rue Scribe, 11 - PARIS
Des Agents Régionaux exclusifs sont acceptés dans principales localités.

CIRAGE-CRÈME A. MULARD PANTIN **PAPILLON NOIR** Le demander PARTOUT